

QU'ATTEND MONSIEUR EULER ?

Des journaux, des revues, des sociétés, des députés du Parlement fédéral ont signalé à notre ministre des douanes la rentrée abusive au Canada de journaux américains corrupteurs, quasi pornographiques. La Ligue d'Action française a signalé par lettre à M. Euler l'invasion de ce mal et l'a prié d'agir. M. Euler ne bouge pas.

La santé morale du pays est-elle indifférente à ce ministre? Si demain on lui apprenait que 50,000 lbs de cocaïne ou d'autres poisons sont entrées clandestinement au Canada, il est à présumer que M. Euler se remuerait. Le mal moral est-il moindre à ses yeux que le mal physique? Nous voudrions savoir quels droits il reconnaît aux corrupteurs de l'étranger pour qu'il les traite avec cette patience ou cette indulgence?

Et nos députés catholiques ne voudront-ils pas revenir à la charge, avoir raison de ce ministre qu'on dit têtù? Plus que les autres, ils savent le prix de l'hygiène morale. Qu'ils apprennent donc à M. Euler que cela existe.

LA LANGUE FRANÇAISE

I

Importance et rôle de la langue

L'aptitude à manifester, avec vigueur et clarté, la pensée et le vouloir de l'homme, indique la valeur d'une langue. La précision et la souplesse avec lesquelles elle traduit les sentiments et les aspirations de l'âme en découvrent la richesse. Le rôle qu'une langue a rempli et celui qui lui est réservé révèlent sa mission. Qualités intimes et histoire s'unissent pour dire l'importance d'une langue et le rôle d'un idiome.

La langue française fut la langue du grand siècle. Richesse du vocabulaire, variété des vocables, originalité des expressions, précision des formules, souplesse du discours, logique et profondeur de la pensée, rien ne lui a manqué. Elle est éminemment humaine, sans laisser d'être profondément chrétienne.

« Née avec la France chrétienne, grandie et perfectionnée sous l'aile maternelle de l'Eglise, la langue française s'est plus pénétrée de catholicisme que ses soeurs latines, que tous les autres dialectes de l'Europe. »¹ N'a-t-elle pas été, en ces derniers siècles, et particulièrement pour nous, le grand véhicule de la foi catholique ?

Cette langue faite de clarté et d'idéal, pétrie de bon sens et de catholicisme, nos ancêtres l'ont apportée sur la terre américaine; ils l'ont commise à notre garde et

¹ *Langue gardienne de la foi*, H. Bourassa.

nous ont confié sa double mission. Catholiques et Français, ils étaient ; Catholiques et Canadiens français nous devons être. N'est-ce pas là et dans toute son ampleur, l'importance de la langue française et son rôle prépondérant au Canada ? Missionnaire de l'Évangile, gardienne du type français, elle constitue pour notre peuple la principale garantie de sa vie nationale et fonde l'espoir certain de sa survie de peuple catholique.

A) LANGUE ET RELIGION

Que la langue soit gardienne de la foi, M. H. Bourassa, l'a jadis démontré à l'évidence, et les faits lui donnent raison. Nous ne reprendrons pas ici cette thèse magistrale. Il suffit, pour le moment, de rappeler qu'un peuple qui apostasie sa langue est bien près d'apostasier sa foi. Ce qu'un peuple rejette, il le remplace ; ce qu'il renie, il cherche à le faire disparaître.

Le Canadian français qui abdique sa langue, la remplace par l'anglaise qui est chez nous le plus puissant véhicule de la pensée protestante. Du même coup, il renie les traditions ancestrales tissées de catholicisme et leur substitue les coutumes anglaises imbibées de protestantisme. S'il accepte la civilisation anglo-protestante, comment n'écartera-t-il pas la civilisation catholique et française ?

La communauté de langues enfante la communauté de pensée et de volonté ; à son tour, la communauté de pensée et de volonté incline aux mêmes actes et oriente vers un même idéal. Au Canada, la majorité anglaise est non catholique, son idéal est nettement protestant ; sa langue vit de cet idéal et le propage. Le peuple canadien-français est ici en minorité et il doit sans cesse veiller pour ne pas

se laisser entamer par l'influence d'un milieu hérétique et anglais. S'il abandonnait sa langue résisterait-il longtemps et resterait-il lui-même? Multiplier les points de contact avec le protestantisme et ruiner le solide rempart que naturellement la langue française élève entre lui et l'anglais protestant ne serait certes pas un acte de prudence ni un acte de fierté.

La langue est pour l'homme le grand moyen de communication. Par elle se font les échanges intellectuels et moraux; par elle surgissent les rapports et se nouent les alliances. Les Canadiens une fois anglicisés subiraient toute l'attraction des mariages mixtes. Et qu'attendre de ces foyers partiellement fondés sur l'hérésie, sinon peut-être d'abord une génération de catholiques attiédés, puis une autre de parfaits protestants? Le jour où notre peuple aura rejeté le parler maternel, n'aura-t-il pas complètement failli à sa tâche? Pour avoir abandonné l'idéal français, n'aura-t-il pas abdiqué l'idéal catholique?

Nos pères, héritiers de la mission providentielle de la vieille France, ont apporté en ce continent le flambeau de la foi. Au prix de leurs travaux et de leur sang, ils l'ont conservé resplendissant. Ces preux du Christ et du Roi voulaient que la foi brillât d'un vif éclat en toute la terre américaine. Ils comptaient sur nous et nous ont transmis, avec la vie et la foi, leurs ambitions d'apostolat catholique et leurs rêves d'avenir. Anglicisés, noyés dans le tout anglo-protestant, avilis à nos propres yeux et dignes cette fois du mépris des Anglais, nous ne pourrions plus reprendre la mission apostolique de nos ancêtres et propager intensément la foi.

Si, comme on l'a dit justement, «chez trois millions de catholiques, descendants des premiers apôtres de la chrétienté en Amérique, la meilleure sauvegarde de la

foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans ils ont adoré le Christ », ² nous croyons que pour le peuple canadien-français la langue française est aussi la condition nécessaire pour remplir sa mission apostolique et française.

B) LANGUE ET NATIONALITÉ

M. Henri Bourassa disait en 1912: « Le jour où nous aurions perdu notre langue, nous serions peut-être des Anglais médiocres, des Ecossais passables ou de mauvais Irlandais, mais nous ne serions plus de véritables Canadiens. » Ce jour-là, notre peuple ne serait certainement plus français.

La langue n'est-elle pas le signe authentique d'une race vivante? C'est par elle qu'un peuple manifeste ses aptitudes et traduit sa vigueur morale et intellectuelle. La langue est le véhicule de la pensée; elle proclame les aspirations et les vouloirs. Qui renonce à sa langue, renonce à son originalité, détruit l'intégrité de son âme, renie son passé et aliène son avenir. Un peuple qui abdique sa langue se raye lui-même de la liste des groupes ethniques distincts.

Les Canadiens français sont une variété dans la grande famille française. Descendants des découvreurs et des pionniers de la Nouvelle-France, ils sont les continuateurs des apôtres du Canada et de l'Amérique. Pourraient-ils abdiquer la langue française sans écarter de leur pays la civilisation catholique et française, sans déchirer les plus belles pages de l'histoire canadienne? N'abandonneraient-ils pas un héritage sacré qu'ils devaient transmettre, sinon augmenté, du moins intact,

² *Religion, langue et nationalité*, H. Bourassa.

aux générations de demain? En abdiquant sa langue, notre peuple deviendrait une épave quelconque qui surnage un instant sur la vague assimilatrice et sombre bientôt dans le grand tout d'une autre nation, d'une civilisation étrangère.

La langue maternelle est l'indice certain d'un peuple qui vit; elle est de plus l'agent de liaison le plus puissant entre les fils d'une même race. Les conquérants ont si bien pressenti l'importance de ce lien moral que pour s'assimiler les peuples soumis, ils n'ont pas trouvé de moyen plus efficace que la substitution, par la force ou par l'école, de leur propre langue à celle des vaincus. C'est que le parler maternel entretient et intensifie les points de contact déjà existant dans le caractère intellectuel et moral de ceux qui le parlent. Anéantir l'idiome d'un peuple, c'est désunir les âmes, isoler les esprits, et détacher les coeurs.

Quand l'on songe à la situation particulièrement difficile du peuple canadien-français, faible rameau tombé du grand arbre français, jeté par la conquête dans un milieu fortement anglais, fractionné sous la pression des agents les plus divers, éparpillé sur l'immense terre d'Amérique, l'on comprend davantage l'importance et la nécessité d'un principe de cohésion qui rapproche les unités éparses, d'un lien imbrisable qui tienne groupés en un corps social vigoureux tous les Canadiens français. Ce principe de cohésion, la langue française nous le fournit; elle nous donne ce lien moral nécessaire.

Dans notre pays où tant de problèmes sollicitent les esprits, où tant d'intérêts s'entre-choquent et se brisent, où tant de directions se formulent et se heurtent, les Canadiens français ont besoin d'un esprit national qui

oriente leurs activités, traduise leurs aspirations et manifeste aux autres peuples l'idéal de leur vie.

Ce qui nous manque le plus en ce moment décisif de notre vie comme peuple distinct, c'est l'esprit de solidarité nationale. Si la brutalité ou l'ignorance ont foulé aux pieds tant de nos droits, si une majorité puissante a pu tabler sur notre faiblesse et nos lâchetés pour écraser nos compatriotes, si elle méprise encore impunément nos revendications, c'est que nous n'avons pas encore une façon de sentir commune à toute notre race, une manière propre à tout notre peuple d'être affecté et impressionné, de se passionner et de répondre à certaines idées bien définies, de vibrer à des sentiments bien précis.

Seule, notre langue, aimée passionnément et parlée fièrement, peut développer chez nous l'esprit de solidarité nationale et nous forger un esprit national conforme au type de français que nous sommes par nos ancêtres et de canadiens français catholiques que nous devons rester, si nous prenons enfin et gardons la résolution de vivre.

II

Droits de la langue française au Canada

La valeur intime de la langue française, sa mission apostolique et française en notre pays démontrent son extrême importance pour la nationalité canadienne-française et pour le Canada lui-même. Mais, de fait, la langue française peut-elle légitimement revendiquer le droit de remplir le mandat que lui ont confié nos ancêtres? peut-elle, à juste titre, ambitionner de prolonger, sur le continent américain, la civilisation catholique et française dont elle est le plus puissant véhicule?

Pour l'individu comme pour l'âme collective qu'on nomme race, la conscience de ses droits est un élément de fierté et un stimulent d'énergies. Cette claire vue d'un réel avoir indique les responsabilités et montre les devoirs : elle marque à un peuple la vraie place qu'il possède ou celle qu'il devrait occuper, lui intime l'obligation de vivre pleinement sa vie et de n'en pas frustrer ses descendants.

Si la préoccupation de ses droits est utile en tout temps, elle s'impose surtout quand ils ont été mis en doute, tenus en échec ou injustement amoindris. Elle devient alors un préservatif contre la faiblesse ou la lâcheté ; elle prescrit la résistance aux empiètements nouveaux et ordonne de reconquérir les droits perdus.

Au Canada, avant 1760, les droits de la langue française n'étaient pas mis en question : elle était chez elle, en ce pays, et depuis plus de deux siècles. Depuis la conquête, elle a dû lutter pour vivre et, aujourd'hui, moins que jamais elle ne se résigne à la mort.

A) AVANT 1867

Le litige a commencé vers 1763 ; il eut sa crise aigüe en 1840, et, malgré les apaisements de 1867, il se poursuit plus ou moins violent dans les diverses parties du pays.

« Ils deviennent sujets du Roi », disait la Capitulation de Montréal. Par ces mots, nos ancêtres changeaient d'allégeance politique, mais entendaient rester catholiques et français. Leur religion était explicitement protégée, leur langue et le droit de la transmettre à leurs enfants implicitement garantis. Ils avaient d'ailleurs pour eux le droit naturel. Nos pères n'étaient-ils pas les premiers occupants du pays ? Ce pays, ne l'avaient-ils pas colonisé et développé ?

Le droit naturel est inaliénable comme la nature elle-même. La conquête peut limiter ou modifier les droits d'une collectivité, elle est impuissante à changer la nature des individus et partant les droits qui en découlent. L'homme par nature est sociable: il a donc le droit de parler la langue que lui apprirent ses parents et de l'enseigner à ses fils.

Forts de leurs droits et fiers jusque dans l'épreuve, mais quand même loyaux sujets britanniques, nos pères gardaient jalousement le parler maternel. Le traité de Paris et les Capitulations de Québec et de Montréal ignoraient leur langue, ils ne la proscrivaient pas et ne pouvaient pas justement la proscrire.

Une poignée d'officiers anglais tentèrent l'aventure: le barreau devenait anglais, le parlement voulait être anglais, l'école anglo-protestante cherchait à angliciser les petits Canadiens. La fierté et la ténacité de nos ancêtres firent avorter toutes les tentatives d'ostracisme contre la langue française: bon gré mal gré la coexistence de la langue française et de la langue anglaise fut maintenue. L'Acte de Québec et la Constitution de 1791 ratifièrent cet état de choses. L'iniquité de 1840 essaya de le renverser. Mais, le droit, un instant foulé aux pieds, reprit chez nous sa vraie place et, en 1867, la langue française était solennellement reconnue officielle à l'égal de la langue anglaise.

B) DEPUIS 1867

Depuis 1867, toutes les luttes au sujet de la langue française eussent dû cesser: les malentendus étaient dissipés et la mauvaise foi n'avait plus qu'à se taire. Pour

tant les droits de la langue française ne sont pas respectés, l'esprit et la lettre du pacte fédératif sont ignorés ou violés.

L'Article 133e de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique se lit comme suit :

« Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie et pièce de procédure pardevant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et pardevant tous les tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues. » ⁴

Voilà qui est assez précis et faisait dire à M. Antonio Perrault : « Si l'on a le droit de plaider et de témoigner en français devant les tribunaux fédéraux ; si l'on a le droit de parler français au parlement ; si l'on a le droit de lire en français tous les documents fédéraux et de correspondre ou de causer en français avec chacun des représentants de l'administration fédérale, ne s'ensuit-il pas que l'idée mère de la loi organique de 1867 est de mettre le français partout au Canada sur une base d'égalité avec l'anglais ? » ⁵

⁴ *Action Française*, février 1925, p. 86.

⁵ *Action Française*, février 1925, pp. 88, 89.

Cette déduction logique est irréfutable. Elle ressort du texte même; elle repose sur le fait indéniable de la légitime coexistence du français et de l'anglais durant plus d'un siècle; elle se fortifie de la nature de l'entente consacrée par le pacte fédératif.

« Le pacte fédératif de 1867, écrit M. le Sénateur N.-A. Belcourt, a été conçu, élaboré et complété, avec l'intention et la volonté d'établir et de perpétuer l'égalité des parties contractantes, ainsi que le démontrent les déclarations des pères de la Confédération et la logique des garanties qui y sont mentionnées. L'esprit du pacte, ou plutôt du « traité » de 1867, est véritablement de consacrer la dualité des races en ce pays, *en les mettant chacune sur un pied d'égalité*, et en consentant, comme l'a déclaré Sir John A. McDonald, lui-même « *à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la nouvelle constitution.* » ⁶

Et ces autres paroles de Sir John A. McDonald ne sont pas pour infirmer la rigoureuse conclusion de M. Perreault, ni pour démentir l'affirmation du Sénateur Belcourt: « We have a constitution now under which all British subjects are in a position of absolute equality, having equal rights of every kind, of language, of religion, of property and of person. » ⁷

« Equal rights », disait McDonald. Done il s'agit bien de droits, non de simples « privilèges », comme osait le soutenir récemment au Parlement fédéral, un hurluberlu de l'orangisme ontarien.

⁶ *Action Française*, avril 1925, p. 206.

⁷ *Action Française*, février 1925, p. 92.

III

Bilinguisme

La théorie des droits de la langue française, au Canada, est solidement fondée. Elle repose sur la nature elle-même, sur les garanties implicites des Capitulations et traités, sur l'esprit et la lettre expresse du pacte fédératif de 1867. Cependant, il n'en va pas de même de la reconnaissance pratique de ces droits : elle a pour mesure la justice et l'équité d'une majorité pour l'ordinaire hostile ou dénuée de toute complaisance.

Pendant que dans le Québec, les pouvoirs publics reconnaissent et respectent l'égalité parfaite des deux races, la reconnaissance de nos droits naturels, historiques et constitutionnels de parler et plus particulièrement d'enseigner la langue française est méconnue en dehors de notre province. A qui la faute ? où placer les responsabilités ? Pour l'instant, qu'il suffise de rappeler que l'injustice ou la force, l'ignorance ou la mauvaise foi ne sont pas le droit et qu'aussi longtemps que subsistera la présente constitution politique, le Canada est de droit bilingue et qu'il devrait l'être de fait.

A) NOTRE THÉORIE DU BILINGUISME

Le Canada est bilingue. Mais dans quel sens et dans quelle mesure ? M. A.-L. Burt, professeur d'histoire à l'Université d'Alberta, disait dans une conférence donnée à la Chambre de commerce d'Edmonton, le premier février 1924 :

« La *nation canadienne*, c'est une formule aussi équivoque que populaire, car nous n'avons pas au Canada une nation, mais bien deux, — deux peuples, deux civi-

lisations, deux Canadas : l'un français et l'autre anglais. Les Français, d'une descendance commune, sont plus homogènes ; les Anglais forment plutôt un amalgame de races diverses. Les Français, fortement concentrés dans le bloc solide du Québec, sont un tout compact ; les Anglais, au contraire, se voient disséminés, de l'Atlantique au Pacifique. Chez les Français, l'organisation que viennent fortifier les liens religieux, est de beaucoup supérieure à celle de la nation anglaise, où est loin de régner la même unité de religion. Et ce qui constitue pour le Français du Canada une situation à part, c'est qu'il s'est arraché aux influences d'outre-mer... Les Anglais, au contraire, vivent continuellement sous l'influence britannique et américaine. Enfin, la race française forme comme un îlot au milieu de l'immense mer des peuples anglais de l'Amérique du Nord. Tous ces facteurs ont contribué à dégager fortement la personnalité canadienne-française ; et, c'est ce que peut trop facilement oublier le peuple anglais qui, malgré une population deux fois plus forte, est loin d'avoir le même souci de solidarité nationale. Nous avons donc *deux nations au « sein d'un seul état. »*⁸

Nous avons, dans cet exposé du savant professeur, la situation canadienne et surtout l'essence de la Confédération de 1867. Par elle, sous le drapeau britannique, le Canada est un « Etat » où Canadiens français et Canadiens anglais doivent vivre, sans doute, en communauté d'intérêts politiques et économiques, mais où tous deux ont le droit de conserver leur langue respective et leur civilisation particulière.

Etat bilingue signifie, chez nous, association libre et

⁸ *L'Echo du Collège d'Edmonton*, 25 mars 1924, p. 1

loyale — pour fins politiques et économiques — de deux peuples distincts, jouissant du droit précis de garder et développer dans l'ordre et la justice leur personnalité propre, de remplir, sous le respect de l'autorité établie, le rôle particulier que la Providence leur a confié. L'état bilingue implique pour les parties contractantes l'obligation de respecter les engagements pris et tous les droits garantis. Voilà les visées du pacte de 1867 ; il unit deux peuples distincts et qui entendent le rester.

Ce serait donc une grave erreur de croire que Canadiens français et Canadiens anglais, parce que citoyens d'un état bilingue, doivent tous et chacun devenir bilingues. « L'état a le devoir d'être bilingue, écrit avec raison M. Anatole Vanier, non point parce qu'il régit un peuple bilingue où chacun parle deux langues, mais parce qu'il régit deux races dont chacune parle sa langue et a le droit qu'on la respecte. Donc, par son bilinguisme officiel, l'Etat, loin d'imposer à tout le peuple d'être bilingue, consacre plutôt le droit de chacune des deux races canadiennes de parler la langue qui lui est propre. Et là seulement est la raison de son bilinguisme. Tout au plus l'intérêt national imposerait à quelques-uns, à ceux-là qui seront les fonctionnaires de l'Etat fédéral, d'apprendre les deux langues, mais précisément pour que le droit de chacune des deux races soit respecté. »⁹

B) APPLICATIONS PARTICULIÈRES

Le bilinguisme canadien a pour nous un sens bien précis. Il n'est pas toute la question canadienne : il est un des aspects les plus importants du problème de notre

⁹ *Action Française*, septembre 1925.

survivance comme peuple catholique et français. Pour nous et par la logique des faits, au bilinguisme se rattachent des droits imprescriptibles mais aussi une volonté hostile qui n'a jamais cessé de les tenir en échec.

Dans les applications du bilinguisme canadien à notre vie privée et publique, ce double fait met en garde contre les engouements qui préparent l'abdication progressive de notre langue par des concessions intempestives et imprudentes; il maintient présent à notre esprit que si l'Etat a le devoir d'être bilingue, tous et chacun des Canadiens français ne doivent pas l'être.

a) *Bilinguisme et Ecole*

Plus que tout autre, l'enseignement pose les assises de ce que sera la nation. Il importe et à tout prix que nos maisons d'éducation ne soient pas inférieures à leur tâche.

Le but de notre enseignement, écrit le R. P. Adélard Dugré, s. j., « devrait être de perfectionner l'espèce d'hommes que nous sommes par nature, de faire de nous des Canadiens français les plus accomplis qu'on puisse imaginer, mais pas autre chose que des Canadiens français. Ceux-ci seront ensuite industriels, banquiers, avocats, médecins, cultivateurs ou spéculateurs, mais, avant de les spécialiser, notre éducation doit viser à développer toutes les qualités natives, les dispositions naturelles que nous avons reçues de nos ancêtres. »¹⁰

Et la raison en est toute simple: c'est que « l'instruction ne fait pas l'homme »; elle développe le fond moral et intellectuel de l'enfant et doit le faire dans le sens et

¹⁰ *Action Française*, août 1919, pp. 350, 351.

selon le génie du peuple dont il est issu. Cette attitude patriotique et dictée par le bon sens est importante en tout temps; elle devient d'absolue nécessité quand les circonstances et le milieu tendent à écarter l'enfant du type idéal de sa race.

Que penser alors des écoles primaires qui, dès les premières années, enseigneraient aux petits Canadiens l'anglais conjointement au français? de celles où la langue anglaise et la langue française occuperaient à un titre égal nos enfants? de celles où les dernières classes seraient délibérément anglaises? Que penser des écoles, académies et collèges commerciaux où l'enseignement du catéchisme, où l'orthographe, la géographie, l'histoire se donneraient en français, mais les mathématiques, la tenue des livres, la dactylographie seraient uniquement en anglais? Que penser des collèges classiques où la langue anglaise prendrait, dans la pensée des professeurs et des élèves, l'importance, non plus d'une matière utile, mais d'urgente nécessité, deviendrait au baccalauréat, l'égal de la langue française?

Ces institutions pêcheraient contre la plus élémentaire pédagogie et commettraient une lourde faute dont les répercussions lamentables se feraient sentir dans toute notre vie nationale.

Ces futurs professionnels ainsi formés, ces comptables, ces commis, ces marchands, ces industriels ainsi préparés, tous ces petits Canadiens français entichés d'anglais, uniquement entraînés aux affaires en anglais, n'iraient-ils pas grossir les rangs des transfuges de notre race? N'iraient-ils pas faire servir leur influence et leur or contre notre peuple?

Qu'il faille tenir compte de l'anglais en notre pays et

dans notre enseignement, personne ne le nie. Mais encore faut-il y mettre une prudente discrétion.

L'anglais ne devrait pas trouver place dans les toutes premières années de l'école primaire. Qu'on l'enseigne, et le mieux possible, à partir de la quatrième, mais toujours par surcroît. A aucun degré du programme de nos écoles, académies et collèges commerciaux, ne devraient être sacrifiées la prédominance et la prééminence de la langue maternelle. Elle doit être, en toutes les matières, la langue véhiculaire de notre enseignement.

« Nos éducateurs ne devraient donc pas, écrit encore le P. Dugré, se préoccuper d'augmenter démesurément le programme d'anglais, de développer l'étude de la comptabilité, des mathématiques ou des autres sciences commerciales, mais de perfectionner les intelligences qu'on les charge de cultiver, de les former à penser avec clarté, à s'exprimer avec précision. » Il ajoute plus loin : « Il va sans dire que des études faites selon les saines méthodes de la pédagogie française n'excluent ni l'anglais, ni les sciences commerciales. Elles leur laissent une place, mais la seconde. Pour un petit Français, même au Canada, l'anglais n'est jamais l'essentiel. Le français doit être la langue unique d'abord, la langue principale toujours. Les études finies, au moment de la spécialisation, quelques mois de pratique dans un milieu exclusivement anglais suffiront à vos enfants pour leur faire connaître suffisamment cet idiome. Ils ne passeront peut-être pas pour des Anglais d'origine, mais ils sauront écrire la langue anglaise, ils la parleront avec facilité. C'est un fait que l'expérience a déjà suffisamment démontré. » ¹¹

¹¹ *Action Française*, août 1919, p. 359.

Le triomphe de nos écoles ou de nos collègues n'est donc pas de bien enseigner l'anglais ou la tenue des livres, encore moins de créer à nos jeunes gens une mentalité américaine. Leur mission est de former de bons Canadiens français sachant parfaitement leur langue maternelle et possédant ce qu'il faut d'anglais pour se faire comprendre de leurs concitoyens, mais restant toujours dans les traditions de leurs ancêtres.¹² Ce thème à réflexion, nous le signalons très particulièrement aux Collèges de l'enseignement secondaire affiliés à l'Université de Montréal qui doivent à l'été se réunir en congrès.

b) *Bilinguisme dans le commerce et l'industrie*

« C'est surtout dans ces domaines que notre langue est ostracisée. Et nous en sommes tous, à des degrés différents, largement responsables: le patron qui produit, l'employé qui vend, le client qui achète. Que de compagnies puissantes arborent une raison sociale anglaise, et couvrent leurs marchandises des mêmes couleurs; que de commis ignorent les noms français des articles qu'ils offrent chaque jour en vente; que d'acheteurs sont fermement persuadés qu'on ne les comprendrait pas s'ils désignaient autrement que par un terme anglais les objets qu'ils désirent. »¹³

Voilà en quels termes, Pierre Homier déplorait le pitoyable état de notre commerce et de notre industrie. Nous voudrions pouvoir le taxer d'exagération: les faits ne le permettent pas.

Est-ce à dire que nos hommes d'affaires n'ont pas commencé à réagir contre cette navrante réalité? De

¹² *Action Française*, 1919, p. 282.

¹³ *Action Française*, décembre, 1925.

nobles initiatives ont surgi et bon nombre d'industriels et de marchands se sont imposés de généreux sacrifices pour rendre à la langue française et conserver à notre peuple sa fierté et ses droits. Mais trop peu les imitent. L'on peut dire en thèse générale que le commerce et l'industrie ne respectent pas chez nous la dualité des races consacrée par la Confédération.

« Le commerce est la vie matérielle d'une nation. »¹⁴ C'est précisément cette source importante que l'unilinguisme anglais capte à son profit, mais toujours au détriment de la nationalité canadienne-française.

Si « la vraie méthode en affaires est de servir les clients dans leur langue »¹⁵; au Canada, où deux langues sont officielles, pourquoi faut-il que les Canadiens français aient toujours à se plaindre de l'apathie et des mauvais vouloirs?

En fait, eux seuls, sauf rares exceptions, sont bilingues. L'Anglais et même beaucoup de nos industriels canadiens-français produisent, affichent ou vendent, sous l'unique couleur anglaise.

Nous ne demandons pas que nos hommes d'affaires affublent leur nom d'une étiquette bilingue: un nom propre ne s'aliène pas. Mais le moins que nous puissions exiger c'est que là où la clientèle est vraiment mixte, le bilinguisme occupe sa vraie place dans les annonces, dans les factures et dans toutes les indications demandées.

Pour ne parler que du Québec, où l'immense majorité est canadienne-française, tolérer plus longtemps l'unilinguisme anglais, dans le domaine des affaires, constitue

¹⁴ *Action Française*, décembre, 1925.

¹⁵ *Action Française*, décembre, 1925.

pour notre survivance un péril contre lequel nous ne saurions trop nous mettre en garde.

L'unilinguisme anglais en ces domaines de plus en plus importants détruit au jour le jour nos efforts pour vivre notre vie française; il décourage les initiatives de nos compatriotes et ruine auprès des étrangers l'influence pourtant déjà trop limitée de notre nationalité.

*c) Bilinguisme et Compagnies d'utilité publique,
Services d'Etat.*

Les applications du bilinguisme doivent être prudentes dans le domaine scolaire; elles doivent être judicieuses et suivies dans le domaine économique. Mais là où le bilinguisme s'impose dans toute son ampleur, c'est dans les services d'utilité publique et dans les services de l'Etat.

L'article 133e de l'A. du N., B. et la teneur de la loi Lavergne nous indiquent en ces points tout notre devoir.

« L'article 133, expression légale de la belle pensée formulée par Sir John MacDonald, écrit M. H. Bourassa, reconnaît l'égalité des deux langues dans tous les domaines du gouvernement et de l'administration nationale. »

« Tout député canadien-français de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, du Québec ou de l'Alberta, a le droit de parler sa langue au parlement. »

« Tout contribuable canadien-français de Toronto ou de Montréal, de Winnipeg, de Halifax ou de Vancouver, a le droit d'exiger que tous les documents de l'Etat soient imprimés dans sa langue. Il a le droit de parler et d'écrire en français à chacun des représentants de l'administration fédérale. »

« Tout justiciable canadien-français dans chacune des provinces et jusqu'aux confins de la Mer Glaciale, dans le territoire du Yukon, et celui du Mackenzie, a le droit de plaider ou de témoigner en *français* devant tous les tribunaux fédéraux. »

« Ces droits sont acquis à toutes les générations de Canadiens français qui se succéderont dans toutes les parties de la Confédération canadienne. »¹⁶

Telle est la théorie : égalité des deux langues, égalité des deux races, par conséquent traitements égaux en tous les domaines fédéraux. En réalité, les inscriptions extérieures et intérieures des édifices fédéraux sont-elles bilingues ? la papeterie et les formules qui émanent du fédéral sont-elles bilingues ? les timbres et la monnaie sont-ils bilingues ? tous les documents fédéraux sont-ils bilingues ? les fonctionnaires fédéraux ou du moins ceux qui auraient besoin de l'être sont-ils bilingues ? L'égalité des langues, l'égalité des races est-elle respectée dans les divers services fédéraux ?

Qui oserait le soutenir ? Voici d'ailleurs la conclusion à laquelle en est arrivé M. Charles Gauthier, dans son étude approfondie du bilinguisme fédéral :

« Les faits que nous avons cités — combien d'autres pourraient être invoqués ! — nous justifient de conclure que les obligations imposées par l'article 133 au gouvernement fédéral ne sont que très partiellement observées. La lacune à combler est immense, et dans ce que l'article a de facultatif — les discours français à la Chambre et au Sénat se font de plus en plus rares — et dans ses dispositions obligatoires.

¹⁶ *La langue française au Canada*, H. Bourassa, p. 30. — Cité par Charles Gauthier : *Action Française*, mars 1925, pp. 132-133.

« Si la lettre de la loi n'est pas observée, que deviendra l'esprit qui l'anime? Un droit qu'on laisse fréquemment violer tombe vite en désuétude. »¹⁷

En ce qui concerne les compagnies d'utilité publique, il y a vraiment progrès. Mais tout n'est pas fini et il importe d'accélérer cette marche en avant. Il faut se rappeler que ces compagnies nous serviront en français si nous l'exigeons avec fermeté et constance. Nous sommes leurs clients: elles auront à coeur de nous bien servir.

Conclusion

La lutte pour la survivance de la langue française n'est donc pas terminée: toujours elle doit se poursuivre intense et en tous les domaines de notre vie nationale. Le peuple canadien-français ne peut pas, sans trahir, se désintéresser, dans sa vie privée ou dans sa vie publique, de la cause du français.

Retenons que la langue française est la gardienne de notre foi. Retenons qu'elle est l'un des principaux éléments constitutifs de notre nationalité, une condition absolue de la survivance nationale. Retenons que la langue française ne jouit pas seulement de privilèges, mais de droits, au Canada; qu'elle est au même titre que l'anglais, la langue officielle de l'Etat canadien. Donc, défendons-la, comme notre premier bien après notre foi. Exigeons une reconnaissance pratique, absolue, du bilinguisme officiel. Le bilinguisme, obtenons-le des compagnies d'utilité publique; qu'à tous les degrés de notre enseignement public, la langue française soit la langue prépondérante. Dans le commerce, l'industrie,

¹⁷ *Action Française*, mars 1925, pp. 144, 145.

donnons à notre langue, la place que lui indiquent le souci d'une fierté légitime et la volonté de la faire survivre.

Puis, souvenons-nous que si la langue française a ses ennemis au Canada, ses ennemis, elle les peut trouver aussi parmi nous. De la lâcheté devant les empiètements ou devant la mauvaise volonté des services fédéraux ou des Compagnies d'utilité publique; de la négligence ou du snobisme dans le commerce et l'industrie; un ou deux faux pas dans l'élaboration de nos programmes d'enseignement tueront plus sûrement la langue française en ce pays que tous les coups et toutes les persécutions des ennemis du dehors. Veillons contre tous les anglicisateurs, mais surtout les anglicisateurs canadiens-français.

L'ACTION FRANÇAISE.

FAUT-IL FÊTER LA CONFÉDÉRATION AVEC DÉ-

LIRE ?

D'une conférence faite par le Dr Léo Parizeau au *People's Forum* de Montréal, le dimanche, 14 mars 1927, sous ce titre: « *You English and the rest of us* », nous extrayons, du compte-rendu, ce passage à l'adresse des enthousiastes impresarii du prochain 1er juillet:

« C'est au moment de la Confédération que le véritable Canada apparaît. »

« Le conférencier rassemble ses auditeurs au pied du monument Cartier et leur présente la femme ailée qui domine l'obélisque. C'est « l'esprit de la Confédération », paraît-il. Eh bien, dit M. Parizeau, nous sommes déjà au 13 mars de l'année sainte par excellence, et Madame n'a pas encore mis pied à terre. On devine les développements. Les Anglais ont observé la lettre mais ils ont violé l'esprit du pacte signé par leurs pères. Il espère que pas un orateur canadien-français n'aura la bassesse de se déclarer satisfait de l'état de choses actuel. S'il fallait indiquer par nos drapeaux la mesure de la générosité des anglophones, c'est à mi-mât qu'ils flotteraient. »

LETTRE OUVERTE ¹

Mademoiselle,

J'ai lu votre recueil de poésies, dès sa réception. Je vous en ai aussi remerciée. Mais je ne me sens pas quitte vis-à-vis de vous. Car vous m'aviez demandé de vous en dire mon impression. Et je vous en avais fait la promesse. Voici plus de deux mois de cela. N'est-il pas temps que je m'exécute? Je ne vous connais pas autrement que par vos vers. Vous êtes femme. Cela me suffit pour savoir que vous êtes curieuse de connaître ce que je pense de vos inspirations. Votre curiosité s'aiguise peut-être jusqu'à l'impatience.

Désir de femme est un feu qui dévore,

à dit l'un de vos confrères en poésie. La femme se double chez vous de l'auteur. Alors, de quelle ardeur n'êtes-vous pas consumée? Avec quelle fièvre n'attendez-vous pas la réalisation de ma promesse? Il y aurait cruauté à tarder davantage. Pour rien au monde, je ne voudrais m'exposer à l'un de ces accès d'irritation auxquels les poètes sont sujets, si l'on en croit le vieil Horace. Au reste, ma volonté n'est pour rien dans la lenteur que j'ai mise à vous rédiger cette lettre. Ma vie est prise et morcelée par des travaux austères. La poésie est un luxe qui je ne peux pas me payer tous les jours, tant s'en faut. Je crois bien ne pas m'illusionner d'ailleurs sur la portée du jugement que vous avez sollicité. Ma plume tremble au moment de l'émettre. Je ne me reconnais pas les qualités voulues pour discourir pertinemment de poésie, à

¹ A Mademoiselle Alice Lemieux, Pour ses *Heures effeuillées*.

savoir de ce qu'il y a de plus divin ici-bas. Je suis le plus humble des prosateurs. Je me traîne péniblement dans la plaine, quand vous pouvez dire :

Mon aile vous soulève au souffle du printemps.

Ce vers est de Musset. Mais il pourrait être de vous. Et il peint bien votre état. Il y a donc un écart considérable entre votre art et le mien. Mes disciplines ne sont pas à la mesure des vôtres. Suis-je fondé à apprécier vos chants? Quelle équation y a-t-il entre l'outil et la lyre? Les maîtres nous assurent cependant que le désaccord est plus apparent que réel entre la poésie et la prose, qu'il ne va pas jusqu'à l'essence des choses, qu'il y a des points par où ces deux domaines se touchent et se compénètrent. Voilà qui me console un peu. Se pourrait-il que mon métier si différent ne me rendît pas inapte à comprendre vos incantations? J'en accepte l'augure; et je les écoute, ou plutôt je me les rappelle, je les réentends dans mon souvenir. La sorte d'émotion qu'elles m'ont causée, vous en percevrez ici comme l'écho. Le premier sentiment qu'on a d'une oeuvre d'art n'est-il pas le meilleur, le plus vrai? La qualité exacte ne se révèle-t-elle pas dès notre premier contact avec elle? Mon opinion ne vous enchaînera pas. Vous serez bien libre de l'accueillir ou de la rejeter. Quelque sort que vous lui fassiez, j'ose réclamer pour elle un mérite: la sincérité. Peut-être ne pouvez-vous demander davantage au pauvre prosateur que je suis? En tout cas, je serais inexcusable de vous donner moins.

Car c'est un dangereux jouet qu'un coeur de femme, avez-vous écrit. Je ne jouerai ni avec votre coeur, ni avec les poésies où vous l'avez répandu. C'est simple-

ment, sérieusement, et de la meilleure foi que je vous en confierai mon impression. Elle est diverse.

Vous me paraissez avoir le don. C'est beaucoup. C'est même l'essentiel. Cela ne supplée pas à tout le reste, sans doute. Mais rien ne supplée à sa carence. La forme la plus belle est vide, qui ne repose sur lui. Et qu'est-ce que le don de poésie? Oh! je ne vais pas essayer d'en tenter une définition. Ce serait peine perdue. L'on a discouru là-dessus, récemment. De gros livres ont été écrits sur le sujet. C'est M. Henri Bremond qui a ouvert le débat. Revues et journaux de France s'en sont mêlés. Pendant des mois, il n'a été question que de poésie pure. En est-on beaucoup plus avancé? Le mot de la fin est celui-ci: mystère. Oui, la poésie est mystère même. Les analyses les plus subtiles se heurtent à l'inconnu. « C'est le coeur qui sent Dieu, et non la raison. » La poésie se sent aussi. La raison est bien incapable d'en donner une formule qui l'épuise. De tout temps l'on a essayé de la réduire à un clair concept. Ce fut toujours en vain. Disons qu'elle consiste à saisir les secrets rapports des choses. Le poète est un voyant. C'est pour cela que le latin l'appelle: *vates*. A vous lire, j'ai conclu que ce mystère est en vous. Vous voyez ce qui échappe au commun des mortels; vous percevez ces *correspondances* dont parle Baudelaire, dans un sonnet célèbre, et qui est peut-être la meilleure description qui ait encore été donnée de la poésie. Si elle n'est pas entièrement satisfaisante à l'esprit, c'est sans doute que ce mystère se refuse à être enfermé dans des mots précis.

J'ajoute tout de suite que, chez vous, ce don précieux en est encore à l'état embryonnaire. Je ne sais pas votre âge. Vous devez être jeune. Tout indique que vous n'avez

pas beaucoup vécu. Votre âme ne fait que s'ouvrir. Tenez, sur la couverture de votre livre, il y a un arbre tout garni de feuilles naissantes. N'est-il pas l'image de votre pensée, fraîche, verte, mais enroulée ? Je dis « votre pensée ». Je veux signifier tout votre être intellectuel et moral. Vous êtes au matin. Le temps ne vous a pas permis encore de vous déployer largement. C'est pourquoi tous vos chants ont un caractère primitif, l'accent de la jeunesse heureuse. Il n'y a pas d'idée dans vos vers, ou presque pas. Ils se bornent à des variations sentimentales. La nature même, que vous vous efforcez de peindre, ne semble avoir pour vous de charme que dans la mesure où elle écoute battre votre coeur. Mais vos sentiments, s'ils sont toujours beaux et nobles, sont en quelque sorte à fleur de peau. Vous ne les creusez pas. L'on aimerait leur trouver de la profondeur. Cela viendra, sans doute, mais avec le temps et l'expérience. Connaissez-vous les très belles paroles de Louis Veillot à Edouard Ruel, distingué normalien mort trop tôt ? Celui-ci avait envoyé au grand polémiste quelques pièces de vers pour qu'il en jugeât. Veillot le convoqua chez lui, après les avoir lues, et lui dit entr'autres : « Vos vers sont jolis, harmonieux. Mais il leur manque quelque chose. Vous avez du talent, jeune homme, mais vous ne paraissez pas avoir pleuré. Il faut avoir pleuré pour produire du grand art. La véritable poésie est une fleur d'automne... ». Vous, non plus, Mademoiselle, vous n'avez pas pleuré. Vous nous le dites vous-même, et c'est la division de votre recueil, vos heures furent tour à tour jolies, chéries, bénies. Si le bonheur n'a pas d'histoire, comme le veut le proverbe, il n'est guère propice non plus à l'éclosion poétique. Mais quoi ? Est-ce que je vous souhaite la souffrance ? Vous vous méprendriez sur mes intentions. Elle

vous atteindra pourtant, pour peu que vous viviez, car elle compose la trame de toute existence qui se prolonge. Et si elle a pour effet de faire sourdre vos puissances latentes et de dégager tout ce que vous recélez de poésie en germe, faudra-t-il vous en plaindre ? Dans une petite pièce, et qui n'est pas votre meilleure, au point de vue métier, dans un douzain intitulé : *Souffrir*, vous avez l'intuition des transformations que la douleur intelligemment comprise, chrétiennement acceptée, peut opérer dans une âme. Sous les gaucheries de la forme, votre idée est juste. Et je ne dirai pas avec vous que « souffrir, c'est être grand. » Non, car si nous souffrons, c'est que nous sommes petits, misérables et déçus. Mais, c'est par la voie de la souffrance que nous apprenons à nous connaître, c'est par ce que la religion nous apprend à faire de la souffrance que nous arrivons à nous grandir et à retrouver ici-bas une part de notre noblesse initiale. Les poètes, en particulier, lui doivent leur génie. Vous voyez à quoi vous expose et vous oblige le don que le ciel vous a départi. Pour que ce don brille pleinement, vous devrez peut-être payer très cher, verser, je ne dis pas seulement des larmes, mais tout le sang de votre coeur. Perspective amère pour qui n'aurait pas la vocation bien ancrée. J'aime mieux vous croire au nombre des élus, à qui la douleur sert d'instrument, et qui forgent leur art à coups de marteau.

Il serait étonnant que vos ressources poétiques, seulement à demi épanouies, la forme fût déjà chez vous parfaite. Est-ce que les deux ne se tiennent pas, ne marchent pas de pair ? Quels liens unissent le fond et la forme, en poésie comme en prose ! O mystères du verbe humain ! Nous introduisons des classifications là où il n'y en a pas essentiellement. Comme tout cela est artificiel ! Mais je

suis bien obligé d'employer les manières de parler qui ont cours en ces matières. M'en tenant ici, uniquement, à la notion de métier, je vous dirai tout crûment que vous avez peu de pièces qui soient bonnes d'un bout à l'autre. Il en est cependant : *Neige Printanière*, *Le Moulin*, *Vous chantez*, *Payse*, d'autres encore. Le plus grand nombre renferme du bon et du faible, un mélange de rayons et d'ombres. Il en est enfin que toute ma sympathie pour vous ne peut m'empêcher de trouver franchement mauvaises. Il ne m'est pas possible d'illustrer ces affirmations par de nombreux exemples. Toutefois le sage n'affirmant rien qu'il ne prouve, je veux montrer un peu de sagesse en choisissant, çà et là, des vers qui me justifieront de vous avoir parlé ainsi.

Le soir jette sur nous ses fleurs d'ombre et d'oubli.
Un rayon bleu revêt, de sa clarté qui danse,
Un oiseau dont le chant découpe le silence...

Ce n'est pas mal du tout, surtout ce dernier vers. J'aime moins celui qui suit :

En dentelle enroulée aux contours de la nuit.
Et la nuit a noué sa parure d'étoiles...

C'est encore très bien. Les deux autres vers immédiats sont amphigouriques. Le dernier est heureux :

Et sa beauté n'a plus le mystère des voiles.

Mais tout de suite un fléchissement :

La nuit est solennelle, je l'aime, et pourtant...

Que faites-vous de l'antique césure ? de la grâce de l'hémistiche ? Tout cela remplacé pour des chevilles. Car vous chevillez :

Par les sentiers fleuris, où mes rêves *souvent*
Vont prendre leur essor et folâtrer *gaiement*.

A propos des arbres d'octobre, vous dites :

Il n'est plus sous nos pas leurs ombres dentelées. . .

Je crois à une distraction de votre part, car ce vers n'est pas français. Mademoiselle, je m'arrête, non sans vous avoir fait encore un petit reproche. Dans vos *Stances au Vendredi Saint*, le dernier vers se lit ainsi :

Il dit: « Pardonnez-leur, Père... car je les aime! »...

Le Christ n'a pas dit cela, mais: « Pardonnez-leur, ô mon Père, ils ne savent ce qu'ils font. » Ce n'est pas du tout la même chose. Il ne faut pas toucher au texte sacré ni le plier à sa fantaisie. Voilà l'une des sept paroles du Sauveur gravées dans la mémoire des hommes. Sa beauté profonde et mystérieuse doit être respectée et adorée. Il n'y a rien à ajouter ni à retrancher aux formules divines. Elles se suffisent éternellement.

Vos *Stances sur l'Hiver* se terminent ainsi :

un paysage

Si beau, que je voudrais le presser sur mon coeur!...

C'est la phrase célèbre de Gustave Flaubert. Est-ce pure rencontre? Je vous en fais alors mon compliment. Si non, des guillemets eussent été de mise.

Quelle longue lettre! j'ai peur que vous ne la trouviez maussade. Vous ne la rangerez peut-être pas au nombre de ces missives, pour lesquelles vous avez inventé une image dont la hardiesse me confond :

Les lettres sont des ponts aériens, jolis. . .

Vous pouvez être assurée pourtant que si je ne m'intéressais pas à votre talent, je ne vous infligerais pas une telle épître. D'autant que d'autres travaux m'appellent. Mais j'ai cru découvrir en vous le filon divin. Et je n'ai eu d'autre but que de vous aider à l'exploiter, à en extraire la richesse. En somme, votre recueil est surtout une promesse. Ou, pour parler plus poétiquement, c'est une fleur éclosé au matin, et qui renferme toute la substance d'un fruit. Il faut laisser les saisons passer dessus pour l'amener à maturité, je veux dire le soleil, la pluie, même les orages. Car les orages engendrent la poésie. Précisez bien la nature de vos sentiments, approfondissez-les. Que vos métaphores soient toujours lucides. Et soyez bien persuadée que si la poésie pure est assez indépendante de la forme du vers, cependant le vers bien frappé ajoute à son essence.

Tu pensas. La parole acheva ta pensée,

dit la Providence à l'homme, dans une *Méditation* de Lamartine. Le vers achève ainsi et cristallise la pensée du poète. C'est l'honneur de Paul Valéry d'avoir rappelé ses contemporains à toutes les exigences de la prosodie classique. Suivez les conseils de ce grand maître, qui dit du vers qu'il est « le consentement de l'âme à des gênes exquisés, le triomphe perpétuel du sacrifice ». Et prenez tout le temps de bâtir une oeuvre pleine où toutes vos musiques intérieures résonneront selon une mesure parfaite.

Henri d'ARLES.

MÉMOIRE
DE LA LIGUE D'ACTION FRANÇAISE
SUR LE LABRADOR

Montréal, le 21 mars 1927.

M. Alexandre Taschereau,
Premier Ministre, Québec.

M. le Premier Ministre,

La possession du Labrador, qui alterna entre le Québec et Terre-Neuve, et oscilla tout particulièrement en 1763, 1774, 1809 et 1825, ne peut être définitivement réglée par la récente décision du Conseil Privé d'Angleterre. Il faudrait, pour le croire, supposer une chose absurde, à savoir : que nos disputes territoriales, qui ont été jusqu'ici de la nature des disputes internationales du monde entier, seront brusquement closes en 1927. Un journal n'a-t-il pas déjà écrit qu'il faudrait peut-être retourner (il aurait dû dire : nous traîner de nouveau), au Conseil Privé pour savoir si les chutes de la rivière Hamilton sont à nous ou à Terre-Neuve !

L'ASPECT GÉOGRAPHIQUE DE LA QUESTION

La présence de deux maîtres sur un territoire non délimité géographiquement, ni départagé par une longue possession paisible est évidemment une source perpétuelle de conflit, qui augmentera dans la proportion où la population du Québec et celle de Terre-Neuve croîtront et dans la proportion de l'exploitation économique du Labrador. Les variations de telles frontières politiques

à travers les âges sont, sur ce point, éloquemment instructives.

L'EXEMPLE TERRENEUVIEN

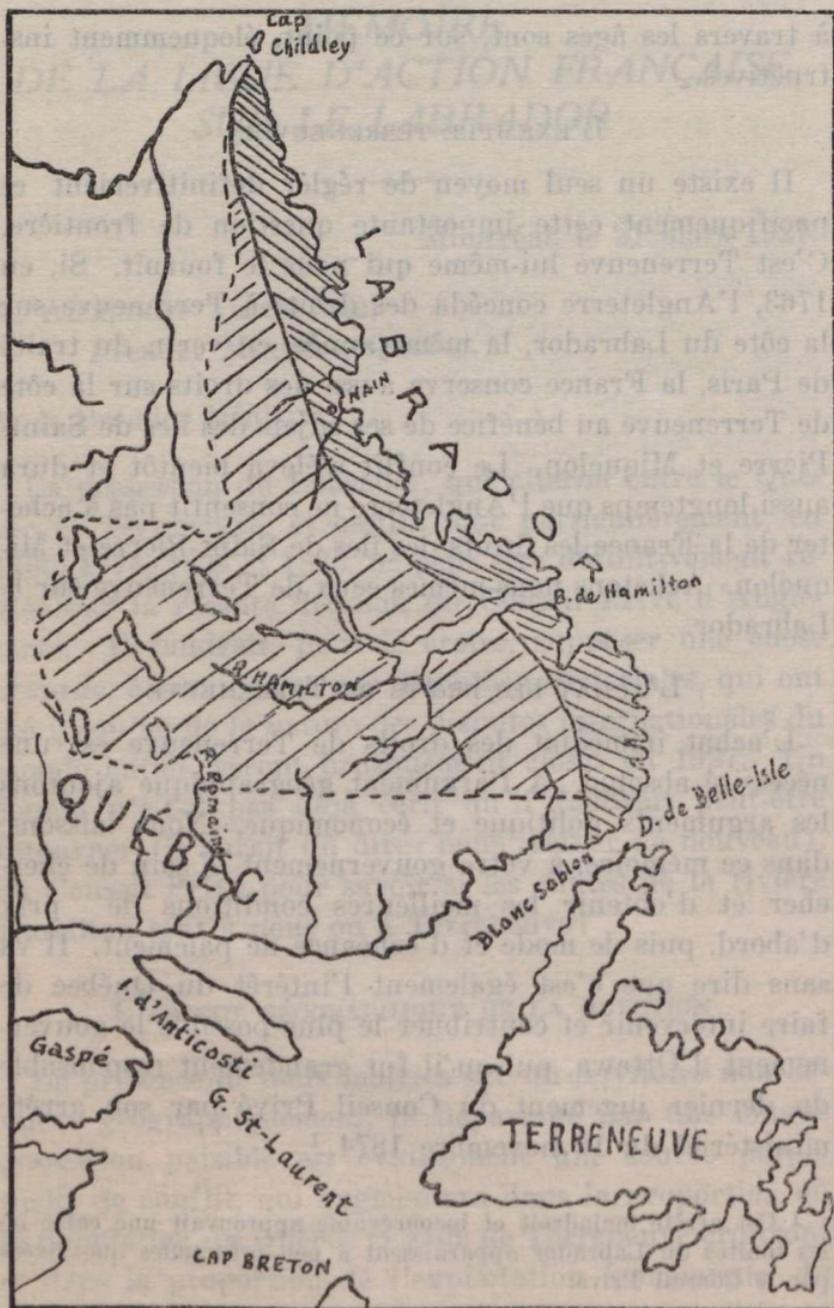
Il existe un seul moyen de régler définitivement et pacifiquement cette importante question de frontière. C'est Terreneuve lui-même qui nous le fournit. Si, en 1763, l'Angleterre concéda des droits à Terreneuve sur la côte du Labrador, la même année, en vertu du traité de Paris, la France conserva aussi des droits sur la côte de Terreneuve au bénéfice de ses sujets des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Le conflit s'éleva bientôt et dura aussi longtemps que l'Angleterre ne consentit pas à acheter de la France les droits des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Achetons nous-mêmes ceux de Terreneuve sur le Labrador.

L'ACHAT DES DROITS DE TERRENEUVE

L'achat immédiat des droits de Terreneuve est une nécessité absolue. A l'argument géographique ajoutons les arguments politique et économique. Nous laissons, dans ce mémoire, à votre gouvernement le soin de chercher et d'obtenir les meilleures conditions de prix d'abord, puis de mode et d'échéance de paiement. Il va sans dire que c'est également l'intérêt du Québec de faire intervenir et contribuer le plus possible le gouvernement d'Ottawa, puisqu'il fut grandement responsable du dernier jugement du Conseil Privé par son arrêté ministériel du 12 novembre 1874.¹

¹ Cet arrêté maladroit et inconcevable approuvait une carte où les limites du Labrador apparaissent à peu près telles que fixées par le Conseil Privé.

La carte ci-après fait voir la tranche du Labrador attribuée à Terreneuve, c'est-à-dire les deux parties striées.



CE QU'IL NOUS FAUT REPRENDRE.

L'ASPECT POLITIQUE DE LA QUESTION

L'aspect politique de la question est intimement lié à l'aspect géographique de cette difficulté territoriale. La rive gauche du Saint-Laurent, depuis la rivière Romaine jusqu'au détroit de Belle-Isle, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine, qui ont déjà fait partie de l'administration de Terre-neuve, nous appartiennent maintenant. Mais rappelons-nous que les Dardanelles, Constantinople, la mer Baltique, les bouches du Danube, de la Vistule, le Rhin, sans compter maints autres points stratégiques, ont été à travers les temps des sources tragiques de conflits. Nous avons, certes, par le golfe une issue libre. Mais nous n'avons pas le droit d'oublier, pour les générations à venir du Québec, sinon pour la nôtre, la position géographique qu'y occupe Terre-neuve, embouteillant le Saint-Laurent, ni les droits de navigation concédés aux Etats-Unis sur le même fleuve, notamment par les traités de Washington de 1854, 1871 et 1909. Faut-il rappeler que, par les traités de 1871 et 1909, l'Angleterre, en mère dénaturée, abandonna nos droits réciproques sur le Michigan et concéda aux Etats-Unis des droits à perpétuité ("for ever") sur le Saint-Laurent?

Pendant que Terre-neuve n'a encore que la moitié de la population de la ville de Montréal, c'est le temps d'acheter le Labrador et de prendre possession en particulier de la vaste baie de Hamilton, peut-être cinquante fois plus grande que la baie de Gaspé. Il faut prévoir le jour où les provinces de l'Amérique du Nord, devenues des Etats, sentiront le besoin d'articuler librement leur vie économique. Pendant qu'il en est temps, ne laissons pas se poser d'inévitables *casus belli*.

L'ASPECT ÉCONOMIQUE DE LA QUESTION

Si la baie de Hamilton possède pour nous une valeur considérable au point de vue stratégie ou navigation, la rivière du même nom possède de plus des chutes « plus fortes que le Niagara », dit M. Armand Martin, ancien représentant de la maison Révillon dans l'Ungava. Il ajoute aussi que de forts gisements de feldspath s'y trouvent.

Les forêts, la chasse, les fourrures et la pêche y constituent enfin une richesse qu'il ne nous est pas permis de mépriser. Une vingtaine de mille pêcheurs, sur environ 2,000 bateaux, y prennent annuellement 100,000 phoques (Robert Perret, 1913). « La morue de cette côte est abondante et belle; au large, à 15 milles environ des îles, s'étend une langue de terre étroite, de plus de 7,000 milles carrés de superficie, sur laquelle les courants de l'Arctique déposent leurs trésors. Le bois de pulpe, les fourrures et le poisson constituent un splendide avenir pour le Labrador. Le pays pourrait faire vivre 3 à 4 millions de rennes et par là fournir aux marchés extérieurs de consommation une moyenne annuelle de 4,000 à 5,000 bêtes. » Un troupeau de rennes, qui y fut transporté de l'Europe du Nord, fut bientôt évalué à 850 têtes (Henry Ami, 1915).

Défions-nous de cette formule historique qui nous fut si funeste: ce sont quelques arpents de neige! Ce territoire, qui nous appartient géographiquement, n'a-t-il pas d'ailleurs une superficie à peu près égale à celle de l'Angleterre et de l'Ecosse! Le seul bassin du fleuve Hamilton a deux fois la superficie de la Hollande ou de la Belgique, du New-Hampshire ou du Vermont, les deux tiers de la superficie de la Suisse. Le fleuve Hamilton a envi-

ron deux fois la longueur du Saguenay ou de la Tamise ; il est presque aussi long que le Rhône.

M. Henri Ami écrit encore (North America, Canada and Newfoundland ; London, 1915) : « Dans les étendues boisées des baies intérieures et des vallées du Sud, du commencement de juin à la fin d'août, le climat de cette partie de la péninsule du Labrador ressemble à celui de la région de Muskoka, en Ontario, et des vallées des Laurentides, dans le vieux Canada. Sauf sur les falaises où l'on ressent la perpétuelle humidité de la mer, le climat du Labrador est à peu près celui des autres parties de l'Est canadien. »

Les Etats-Unis achetèrent l'Alaska de la Russie, en 1867, au prix de \$7,500,000. Et, en 1923, ils en retiraient trois fois cette valeur, soit environ \$30,000,000, par le seul saumon en conserve !

* * *

Soyons des administrateurs perspicaces du bien commun du Québec. Gardons tout ce qui présentement est confié à nos soins. Au sujet du Labrador, qu'un jugement vient de mettre à l'ordre du jour, ne commettons pas une lourde faute d'omission. L'histoire nous la reprocherait amèrement.

Nous admettons aujourd'hui que trop souvent l'Angleterre, dans les conflits internationaux, sacrifia nos droits d'un coeur léger. Puisque nos destinées dépendent de plus en plus de nous seuls, soyons, tous ensemble, dans une unanimité parfaite, à la hauteur de nos responsabilités vis-à-vis de nous-mêmes et des générations futures.

Nous comptons, Monsieur le Premier Ministre, sur vous et sur votre cabinet, qui tient en main nos destinées, pour l'annexion définitive du Labrador au Québec. Monsieur Gouin nous a donné l'Ungava. Donnez-nous le Labrador.

Le secrétaire-général :

Anatole VANIER.

ALBUM-SOUVENIR DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE PAIN-COURT, Ont.

A l'occasion du jubilé de diamant de sa paroisse (1851-1926), M. l'abbé Alfred Emery a voulu publier un Album-Souvenir qui est une véritable histoire. L'on voit là, dans un rapide et émouvant tableau, la vie simple mais si grande que partout les gens de notre race savent développer autour d'un clocher catholique, gardé par un prêtre de leur langue. Tout est raconté, depuis l'oeuvre des défricheurs. Là-bas, dans cette extrême péninsule d'Essex, des Canadiens français bien isolés ont pourtant gardé depuis trois cents ans, leurs traditions françaises et chrétiennes. Ils ont gardé, avec le respect de la morale, le culte de la famille. De leur terre bénie des vocations nombreuses ont germé. Et l'on se dit : pourquoi cette vie chrétienne et française n'a-t-elle pas le loisir de se développer librement? L'ouvrage de l'abbé Emery, imprimé sur beau papier, se présente avec de très précieuses illustrations. Non seulement l'on y voit sourire les bonnes figures des ancêtres, mais l'on y trouve aussi, sous ce titre : *Choses du passé*, un album presque complet de nos vieilles coutumes et moeurs. Empruntant ces paroles mêmes de l'historien de Pain-Court, nous dirons à ces frères éloignés : « Intrépides apôtres au coeur d'or, braves défricheurs à la foi inébranlable, nous nous inclinons humblement devant vous. . . »

L. G.

LE CINÉMA DÉFORMATEUR

C'est au cinéma que les observateurs attentifs imputent à bon droit l'état de trouble intellectuel, de lassitude morale et d'inquiétude publique dans lequel tant d'âmes paraissent se complaire et se lamenter ensemble. Seuls les distraits objecteront que c'est concéder au film une importance fort exagérée. Si l'on réfléchit à l'influence des images, si l'on songe que les habitués des théâtres de vues animées n'ont souvent pas d'autre aliment de l'esprit, si l'on considère que le cinéma recrute beaucoup de ses spectateurs parmi la jeunesse, l'on admettra vite que son influence est directe et profonde. L'âme se nourrit, baignant dans un milieu organique et dans un milieu social, des idées ambiantes. En l'âme de la génération grandissante, on retrouvera nécessairement quelque chose des idées actuelles. Cette vérité, qui fait voir la responsabilité de la fonction d'écrire à quiconque a conscience du malaise ou de la clarté qu'une page peut répandre, indique nettement la portée et l'étendue du mal causé par le cinéma américain au sein de nos populations.

La récente catastrophe, que la lenteur législative s'évertue à faire sembler lointaine, nous a démontré qu'il ne s'agit pas d'une menace éloignée. Le film a chez nos gens faussé le jugement au point qu'une proportion trop forte d'enfants vont au théâtre avec la connivence des parents. Ils en contractent l'habitude dès la prime enfance. Des mamans y traînent leurs bébés au biberon. Pauvres petits, il en est d'autres dont l'éducation prénatale s'est faite en partie devant l'écran lumineux!... A une période de la vie où il faut mettre en son âme des semences d'héroïsme, on met des germes de

lâcheté. Allons ensuite nous étonner que les bouis-bouis de quartier soient des écoles de crétinisme.

La vague du cinéma qui ne date que d'un quart de siècle nous fait assister à l'épanouissement de l'état d'esprit des gens qui, de la simple curiosité pour la pellicule cinématographique, sont passés à l'habitude invétérée. Et cette génération, où se diagnostiquent, grâce au flottement de la pensée, à la lâcheté devant la vie, au sans-gêne moral, les vices qui corrodent les sociétés pantelantes, est en train de reprendre avec les jeunes d'aujourd'hui l'expérience lamentable d'une éducation à rebours.

Jamais, au cours de notre histoire, notre petit peuple n'a été la victime d'un aussi funeste agent de déformation que le cinéma. Celui-ci propage un exotisme qui défigure notre âme chrétienne et française en lui inculquant les modes de penser et d'agir les plus barbares de la civilisation américaine. Songez. Nos gens qui ignorent la beauté de notre histoire et la noblesse de ses héros, se passionnent, assidûment, pour des pitres et des gourgandines. Les dates historiques, les voici remplacées par le quantième des multiples divorces de telles vedettes. Adultes et enfants ne rêvent plus que de drames de revolver et ne s'intéressent plus qu'à un art de négrillon. Le film tue la comédie et chasse le livre. C'est l'irréflexion qui ostracise l'intelligence. Le cinéma vide les foyers et les bourses. A tous points de vue, il constitue un péril permanent. Le seul fait de le tolérer, voire de le favoriser, est un attristant symptôme d'aveulissement. Que l'influenza apparaisse et l'on verra les hygiénistes organiser la défense de la santé publique. En face des maux plus graves du cinéma, on hésite et l'on diffère d'agir. Il est pourtant impossible

qu'une société se repaîsse des mélodrames judéo-américains sans s'abêtir. L'intelligence ne se gave pas en vain d'histoire de tripots sans qu'une morale épicurienne entre dans les âmes. Baisse de la natalité, criminalité croissante, malhonnêteté publique, dévergondage, sont les fruits d'une telle morale. Sous une pareille influence rien d'étonnant si les danses orgiaques, les modes avilissantes, les attitudes débraillées se propagent si rapidement en dépit des mises en garde de l'Eglise. C'est que le cinéma s'oppose à tout l'esprit d'ordre, qu'il vienne de la famille, de l'école ou de l'Eglise. L'oeuvre de ces organismes, — moraliser l'homme — est par le cinéma compromise.

Il développe le type de l'homme-brute qui se débarrasse du poids trop lourd de son âme pour se confier aux poussées de l'instinct. Tel que conçu et exploité par les cinéastes américains, le cinéma représente pour la société qui en fait ses délices, un esclavage plus pernicieux que le jeu, l'alcool ou l'opium. Mais qui donc paraît s'en rendre compte? Et que fait-on d'efficace contre ce mal effroyable?

Hermas BASTIEN.

NOS HUMANITÉS, par Georges Courchesne, ptre.

Voici un ouvrage qui mérite plus qu'une simple recension, et sur lequel l'*Action française* se propose de revenir, et reviendra. Parmi tant d'ouvrages médiocres, qui encombrant notre petit marché littéraire, il fait bon saluer tout à coup un livre bien fait, plein d'idées et de bon sens, écrit avec élégance, par un prêtre de foi et d'esprit. Le chanoine Courchesne — car il est chanoine, même s'il s'en cache — n'a pas coutume d'écrire pour rien dire. Il a donc un peu versé sa tête dans ce volume, écrit pour les éducateurs et qui sera pour eux une petite *Somme* pédagogique, mais où tous ceux qui vivent de l'esprit, trouveront également à cueillir et à méditer. Cet éducateur n'oublie jamais qu'il est prêtre et fils du Canada français. Et, par cela même, sa pensée est pleine et vivante.

L. G.

MÉDITATION POUR JEUNES POLITIQUES

(3e ARTICLE)

3. S'il importe de créer un esprit canadien et de travailler à le renforcer, il n'importe pas moins d'en prévenir la déformation et de le protéger contre l'infiltration des moeurs et des façons de penser étrangères, notamment contre l'américanisme. Le grand danger qui menace l'âme canadienne, à l'heure actuelle, c'est l'influence américaine. Du point de vue économique, le Canada n'est déjà plus qu'un prolongement de la république voisine. Les capitaux américains affluent chez nous. Il n'est pour ainsi dire plus un point de notre territoire où les Américains n'aient planté leur tente, nous voulons dire leurs usines et leurs comptoirs. Chaque année, nous leur abandonnons une nouvelle tranche de nos ressources naturelles les plus riches. En sorte qu'ils auront bientôt, s'ils ne l'ont déjà, la haute main sur notre industrie et notre commerce. C'est d'ailleurs leur façon à eux de pratiquer l'impérialisme. L'or est une arme moins bruyante peut-être, mais autrement plus puissante que le canon. Les Américains le savent. Nous ne paraissions pas nous en douter. Le grand danger, c'est que nous nous éveillions quelque jour en face d'un sur-Etat économique assez fort pour imposer ses quatre volontés à l'Etat politique. Ce jour-là, notre autonomie ne sera plus qu'un leurre, et notre indépendance qu'un mensonge. Si nous n'avons pas su protéger notre pays contre l'envahissement de l'or américain, ne le laissons pas au moins tomber définitivement en tutelle ; empêchons qu'une

situation compromise ne devienne irrémédiable. Nul de nous ne s'oppose à ce que le capital américain nous aide à mettre en oeuvre nos ressources naturelles; mais nous n'admettons point, par exemple, que, sous prétexte de développement économique, on vende le pays à l'étranger. Faute de mieux, les autorités compétentes doivent prévenir la dilapidation de nos ressources et en assurer éventuellement le retour aux entrepreneurs canadiens. Le danger, malgré toutes ces précautions, restera encore assez redoutable.

Mais ce qu'il importe surtout de soustraire à l'influence américaine, — influence déformatrice s'il en est, — c'est l'âme canadienne, notre façon de penser et de voir, notre langue, nos traditions, nos croyances, fondements de nos aspirations et caractères distinctifs de notre personnalité. Le cinéma, le théâtre, les journaux, les magazines, le tourisme popularisent chez nous les moeurs et les coutumes américaines — moeurs et coutumes le plus souvent dissolues et païennes. Il faut à tout prix opposer une barrière à cette invasion, beaucoup plus funeste encore que celle du capital, car c'est sur les esprits et non plus sur la matière qu'elle travaille, ce sont les âmes qu'elle mine et défigure. Les jeunes conservateurs de la province de Québec trouveront de ce côté un vaste champ où déployer leur activité. Le troisième article de leur programme — et ce ne sera sûrement pas le moins important — pourra donc viser à réglementer sévèrement l'importation du capital américain; empêcher la dilapidation de nos ressources naturelles par l'étranger à son profit exclusif et en assurer la conservation au patrimoine national; fermer hermétiquement nos frontières aux magazines et journaux, propagateurs de l'immoralité, restreindre la circulation chez nous des revues et des périodiques

américains qui encombrant notre marché et détruisent lentement le sens patriotique et moral de notre population.

4. Et l'immigration? On en parle depuis toujours. De part et d'autre, encore aujourd'hui, on réclame l'importation dans notre pays du plus grand nombre possible d'étrangers — de britanniques surtout — qui viendraient peupler nos villes et nos campagnes, les plaines de l'ouest en particulier, et partager avec nous le poids des taxes. On connaît les beaux résultats de notre politique d'immigration d'avant-guerre: en retour d'un déboursé annuel de quelques dizaines de millions de dollars, le Canada a eu l'insigne avantage de servir durant des années de marche-pied aux Européens de toute couleur qui désiraient passer aux Etats-Unis. Les recensements d'alors ont révélé l'inanité de notre politique et l'étendue de nos pertes. Or pendant ce temps, l'émigration ouvre dans nos rangs une brèche formidable. Cent mille, cent cinquante mille Canadiens, surtout des Canadiens français, quittent chaque année, leur terre, abandonnent leur situation dans les villes et s'en vont aux Etats-Unis. C'est l'écoulement ininterrompu de nos forces vives, de notre principale richesse. Que fait-on pour l'enrayer? Rien. Le gouvernement fédéral, d'accord avec les sociétés de transport terrestre et maritime et les autorités impériales, dresse des plans et encore des plans pour attirer vers nos bords d'autres étrangers et d'autres *Britishs*, qui suivent aussitôt la voie tracée par leurs devanciers. Politique foncièrement illogique et ruineuse! Gardons nos gens chez nous d'abord, permettons-leur de vivre ici, enlevons-leur l'idée de partir en leur assurant une existence satisfaite, après quoi nous inviterons les

étrangers à venir occuper nos terres vacantes. C'est le bon sens même. Politique ruineuse, avons-nous dit? Oui, et qui se double d'une grossière injustice! A l'heure actuelle, il en coûte en effet moins cher à un Moscovite quelconque pour se rendre de Moscou à Winnipeg qu'à un colon canadien-français pour se rendre de Montréal à Winnipeg. A-t-on jamais entendu dire qu'un gouvernement autre que le nôtre ait réservé à ses nationaux traitement aussi sottement injuste? A-t-on jamais vu gouvernants afficher pareil mépris pour leurs gouvernés? On laisse le pays se vider de ses meilleurs éléments, des Canadiens de vieille souche, qui ont fait le Canada, qui ne demandent rien tant que d'y rester, d'y vivre et d'y mourir, d'y établir leurs enfants qui feront souche à leur tour et enrichiront la collectivité par leur travail — on laisse partir ces gens-là et on tâche, par des moyens tous plus futiles les uns que les autres, de les remplacer par des étrangers: Russes, Italiens, Galiciens, Polonais, etc., espèce de bois flottés que la mer agitée de l'Europe rejette sur tous les bords; on essaye surtout de peupler le pays de chômeurs, pensionnaires de Sa Majesté anglaise, écume, la plupart du temps, des quais de Liverpool et de Londres! On parle ensuite de la nation canadienne dont on jette les bases. La belle blague! Avec de pareils procédés, on finira par créer chez nous une cohue bigarrée, jamais une nation. Voilà un vaste problème sur lequel nous attirons l'attention des jeunes conservateurs. Qu'ils inserivent donc à leur programme future: réglementation sévère de l'immigration en vue de n'attirer chez nous que des immigrés sérieux, sains de corps et d'esprit, désireux de travailler et de faire du Canada leur patrie au vrai sens du mot. Barrage contre le courant d'émigration qui vide nos campagnes au profit des Etats-

Unis ou, du moins, détournement de ce courant vers l'ouest canadien et les centres de colonisation des vieilles provinces. A cette fin, avantages aux Canadiens qui veulent partir de se rendre dans l'ouest, ou ailleurs chez nous, aux mêmes conditions que peuvent le faire aujourd'hui les Russes, les Polonais ou autres étrangers. La deuxième mesure est encore plus urgente que la première.

5. La Constitution fédérative reconnaît le français comme une des deux langues officielles du pays. Qui-conque le désire peut parler français au parlement central, dans les cours de justice et exiger qu'on lui parle dans la même langue; il peut demander aux ministères fédéraux qu'on lui remette en français tous les documents dont il a besoin. Il n'est certainement pas de dispositif constitutionnel qu'on ait plus discuté et plus souvent et plus sciemment violé. Même à Montréal, ville française, il suffit de se présenter dans n'importe quel bureau de l'administration fédérale pour se heurter à des fonctionnaires ignorant tout du français. La plupart des documents émanant des ministères fédéraux ne sont rédigés qu'en anglais. Quand on consent à en donner la version française, celle-ci est incomplète ou n'est publiée que des mois ou des années en retard. Dans un pays officiellement bilingue, nous en sommes encore, après soixante ans de fédéralisme, à la monnaie et aux timbres unilingues. Dans la distribution des emplois administratifs, les Canadiens français sont réduits à la portion congrue et ne reçoivent que les postes subalternes. Dans aucun ministère nous n'avons le nombre de fonctionnaires supérieurs auquel nous avons droit. Partout l'équité est violée avec un cynisme que seule notre indolence foncière a pu tolérer jusqu'ici. N'insistons pas davantage;

c'est là un sujet connu. Invitons simplement les conservateurs à inscrire à leur programme l'application rigoureuse du bilinguisme d'Etat: timbres et monnaie bilingues; publication simultanée, en français et en anglais, des rapports des ministères et de toute publication fédérale. Justice absolue aux Canadiens français dans la distribution des charges publiques — la proportion équitable de chefs de cabinet et de fonctionnaires dans les divers ministères et dans les grandes administrations, comme les chemins de fer de l'Etat, les ports, notamment le port de Montréal, où nous devrions avoir deux commissaires sur trois et où nous en comptons un seul. Les conservateurs de la région de Québec ont ouvert la marche en ce sens.¹ Le reste du parti doit suivre à tout prix, s'il désire s'assurer tôt ou tard le concours de l'électeur canadien-français, qui commence enfin à sortir de sa torpeur et à se lasser d'être traité en paria.

6. Il est une chose que les conservateurs ne semblent pas avoir remarquée dans leur politique douanière: son illogisme. Ils favorisent une politique de haute protection, veulent élever à la frontière un mur tarifaire qui empêcherait l'industriel étranger de venir concurrencer trop rudement le nôtre sur notre propre marché, permettrait à notre industrie de progresser, fournissant ainsi de l'emploi à nos travailleurs, par conséquent les retenant au pays, créant des marchés aux agriculteurs, etc., etc. Tout cela est fort bien. Mais, . . . ce n'est pas applicable d'abord — nous dirons plus loin pourquoi — et ensuite,

¹ Le *Devoir* du 3 décembre rapportait que les conservateurs de la région de Québec, lors d'une réunion préparatoire de la grande convention conservatrice, avaient adopté une résolution en faveur des écoles de l'Alberta et recommandaient l'inscription du timbre et de la monnaie bilingues au programme du parti.

ce n'est pas logique, puisque, dans la haute muraille dont rêvent les conservateurs, existe une brèche très large qu'ils se refusent totalement à boucher : la préférence britannique. Un fermier qui, désirant empêcher les troupeaux du voisin de saccager sa moisson, entourerait son champ d'une haute clôture, laisserait-il de vastes barrières continuellement ouvertes ? C'est pourtant ce que propose le parti conservateur actuel pour notre pays : de hautes clôtures de tous côtés, sauf de celui par où nous vient la plus vive concurrence. S'ils désirent continuer de prêcher la protection, les conservateurs ne feraient tout de même pas mal de se conformer d'abord aux exigences de la logique et d'exiger sans retard l'abolition de la préférence britannique. Il est depuis longtemps établi que cette mesure, impérialiste dans son principe, ne nous a fait guère autre chose que du mal. Nos industries des textiles et de la chaussure en meurent. Nous nous obstinons néanmoins à vouloir être, à perpétuité, les din-dons de la farce, trouvant sans doute que nous sommes bien dans notre rôle.

Mais ce n'est pas l'unique aspect de la question. La protection, l'Ontario industriel en veut beaucoup, le Québec un peu moins ; les provinces maritimes très peu et l'ouest pas du tout. Voilà qui complique singulièrement la situation. Les conservateurs vont-ils tenter, comme s'il pouvait oublier ses intérêts, de convertir l'ouest à leurs idées ? L'expérience des dernières campagnes électorales devrait les détourner de ce projet. D'autre part, le Québec, mi-agricole, mi-industriel, s'accommode parfaitement d'une protection modérée ; les provinces maritimes également. Seul l'Ontario, radical en cette matière comme en toute chose, exige à cors et à cris, une protection élevée. Les conservateurs ont entrepris de faire

triompher partout les idées de l'Ontario. Le résultat a été désastreux. Non. Il nous semble parfaitement inutile d'essayer plus longtemps de concilier les inconciliables. L'ouest, — ses intérêts le lui commandent, — ne renoncera pas de sitôt à ses idées libre-échangistes. Faute de mieux, il se ralliera à la politique la moins protectionniste, en attendant d'exercer suffisamment d'influence dans les parlements pour imposer ses propres théories. Il a déjà brisé ses relations avec les vieux partis pour créer un parti nouveau. Ce parti n'a peut-être pas eu tout le succès qu'il ambitionnait. Il reste néanmoins que, grâce à lui, l'ouest tient, depuis 1921, la balance du pouvoir. Il s'arrangera sûrement pour la conserver. Ainsi, une simple question de tarif douanier ébranle jusque dans ses fondements notre organisme politique. Cela en illustre bien la fragilité. Devant cette situation qui, remarquons-le bien, s'aggrave constamment, on peut se demander si le temps n'est pas venu de reviser totalement notre politique tarifaire et d'accorder aux provinces une certaine autonomie dans l'établissement des droits de douane et même dans la direction de leur commerce. Cela pose, nous le savons, un grave problème : une telle mesure n'équivaudrait-elle pas simplement à la rupture de la Confédération ? Pourtant, nous avançons déjà sur cette voie : le rapport Duncan — et le gouvernement, dit-on, en adoptera toutes les conclusions — ne demande-t-il pas, pour les provinces maritimes, des taux de faveur sur les chemins de fer de l'Etat ? Pourquoi pas, pour les autres provinces, des avantages identiques dans un autre domaine ? Nous nous contentons de soulever la question. Nous ne serions toutefois pas surpris si, un jour ou l'autre, on devait la discuter à son mérite. Tout nous y pousse,

Les conservateurs, tout les premiers, doivent chercher une solution au problème tarifaire. Qu'ils en soient convaincus, leur politique actuelle — politique d'une région — ne ralliera jamais toutes les provinces. Nous suggérons en premier lieu l'abrogation de la préférence britannique : mesure antipolitique qui nous a fait et continue de nous faire un tort incalculable. En second lieu, l'étude approfondie de la situation dans toutes les provinces en vue de dresser un programme susceptible d'application pour chacune. Il ne s'agit plus de se payer de mots et d'essayer de contourner les obstacles, mais d'envisager la situation de face et de ne pas reculer devant la solution qui s'impose.

(*La fin le mois prochain.*)

Jacques DUMONT.

LIVRES ET REVUES

(*Les livres recensés dans cette chronique sont en vente à la Librairie d'Action française.*)

SOMME THÉOLOGIQUE, Saint Thomas d'Aquin, *Dieu*, (tomes deuxième et troisième), traduction française, par le R. P. A.-D. Sertillanges, O. P. — Editions de la *Revue des Jeunes*, Desclée et Cie, Paris, Tournai, Rome, 1926.

Avec ces deux volumes, la nouvelle traduction de la *Somme* que nous devons aux Pères Dominicains de la province de France, en est rendue à son septième volume. Il y a trois volumes sur *Dieu* (qu. 12-17, qu. I-II et qu. 18-26). Il est inutile d'insister sur l'importance pour tout prêtre et tout homme d'étude d'avoir sous la main cette série d'un format si commode. Notre revue tient trop à faire oeuvre saine et sérieuse, pour manquer une occasion de revenir sur ce sujet. Que l'on parcoure *L'Action française* et l'on verra notre fidélité à une préoccupation constante. Que l'on

se reporte aux articles de M. l'abbé Philippe Perrier, des RR. PP. Forest et Lamarche, aux notes et recensions diverses, et l'on comprendra notre insistance sur la propagande thomiste.

H. B.

PRIMA LINEAMENTA TRACTATUS DOGMATICI.—

De Sacramento Paenitentiae. Quem in Instituto catholico Parisiensi habebat, Adhémar d'Alès, Sacrae theologiae lector. — Gabriel Beauchesne, éditeur à Paris, rue de Rennes, 117.

Il est particulièrement intéressant pour les anciens élèves de retrouver les cadres où évoluait l'enseignement oral de leur professeur. Les autres prêtres reliront avec charme et profit les thèses fondamentales sur la matière et la forme du sacrement, c'est-à-dire sur les trois actes du pénitent et l'absolution du prêtre. Aujourd'hui on se complait à l'étude de l'évolution historique des dogmes: on sera satisfait de constater l'érudition de bon aloi de l'auteur, qui ne manque pas non plus de nous mettre au courant des controverses récentes.

P. P.

LES DOUBLETS DE SAINT THOMAS D'AQUIN. Leur

étude méthodique. Quelques réflexions, quelques exemples, par le Père Joseph de Guibert, S. J., professeur à l'Université grégorienne, Rome.

Il n'y a rien de petit, quand il s'agit de connaître la véritable pensée de saint Thomas d'Aquin. Aussi bien, une étude méthodique des textes pour et contre les diverses opinions, sert à déblayer le terrain des controverses; et l'on comprend que les professeurs recherchent dans une oeuvre échelonnée sur vingt ans de vie « des textes ni précisément opposés, ni pleinement d'accord, des textes qu'il sera facile de solliciter en des sens très différents, sans que jamais cependant se rompe absolument le lien de continuité qui les unit. » (P. 14).

Le Père de Guibert fait d'abord un travail de triage et de groupement des articles que les auteurs font « concorder » en divers sens, et parmi les formules diverses recherche celle qui nous donne l'expression la meilleure de la vraie et définitive pensée du saint Docteur. Les contemporains qui se plaisent aux études sur la vie spirituelle, constateront avec plaisir que l'auteur a choisi

pour « troisième exemple » les dons du Saint-Esprit et leur mode d'agir ultra-humain. La vie surnaturelle, qui est également l'objet de récents articles, est traitée avec la question de la perfection et du précepte de l'amour de Dieu. Les variations de formules sont pleines d'intérêt. P. P.

LA PRIÈRE ET LA VIE LITURGIQUES, par l'abbé Chevalier de Corswarens, archiviste de la Collégiale de Tongres. *La Liturgie Byzantine et L'Union des Eglises.* — Avignon, Aubanel fils aîné, éditeur, 15, Place des Etudes, 15, 1926.

Pie XI, glorieusement régnant, croit que la liturgie forme le trait d'union le plus saillant entre Rome et l'Orient séparé, parce que catholiques et dissidents continuent à la pratiquer dans des rites et des cérémonies semblables. C'est que ces liturgies, la byzantine et la romaine en particulier, remontent à la plus haute antiquité; et le fond commun à l'une et l'autre se retrouve au III^e siècle, et par conséquent, le plan traditionnel de ces manières de prier est bien antérieur au schisme d'Orient. Mais quelle est la liturgie qui a exercé plus d'influence sur l'autre? L'abbé Chevalier de Corswarens n'hésite pas à affirmer l'influence évidente du rite byzantin sur notre liturgie romaine actuelle. Est-ce qu'une messe latine se dit sans que le *Kyrie eleison* des Grecs soit prononcé?

Et il apporte bien d'autres exemples (pp. 21-69) tirés des caractères généraux du rite byzantin, des églises et des autels. Ce qu'il faut retenir, c'est l'usage que nous devons faire de nos manières communes de prier pour arriver au même dogme et à la même morale du Christ-Jésus, tout en respectant les diversités accidentelles de rites, approuvées, au surplus, par l'autorité centrale de l'Eglise. Les souverains pontifes ont tout mis en oeuvre pour procurer l'union tant désirée avec l'Eglise d'Orient. C'est un beau chapitre que celui qui traite de l'action du Saint-Siège pour la conversion des dissidents. On admire le tact de notre mère commune pour respecter la liturgie particulière à laquelle tout bon Oriental tient comme à la prunelle de ses yeux (pp. 112-123). Souhaitons qu'il n'y ait bientôt plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau! P. P.

MISCELLANÉES, critiques littéraires et notes historiques,

par Henri d'Arles. 1 vol., 210 pp. — *Les Éditions du Mercure, Montréal, 1927.*

Voici un beau livre de notre collaborateur. Comme *Estampes*, paru l'été dernier, il se compose d'essais littéraires, critiques et historiques. On y retrouve toute la substance artistique des articles mais avec l'avantage d'avoir sous la main un volume que l'on peut étudier comme un modèle de l'art d'écrire. Cet ouvrage illustre bien la manière et le style de Henri d'Arles. Nous nous en voudrions de ne pas promettre pour une prochaine livraison une étude plus complète sur *Miscellanées* et *Estampes*. H. B.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

LE TOURISME.

Ce sport très agréable prend tous les jours de l'importance dans le pays. En gens pratiques, il est bon d'exploiter cette source de revenus. Malheureusement on s'efforce de la tarir. Et ce sont ceux-mêmes qui en profitent davantage qui y travaillent le plus. Ils semblent trop souvent s'acharner à diminuer les attraits de notre province.

Celle-ci, à plus d'un titre, est recherchée des voyageurs. Elle les attire par ses beautés naturelles sans doute; mais aussi et surtout par son caractère antique et français. Nos voisins des Etats-Unis ne viennent pas admirer ici des Babels modernes ni des réclames tapageuses et de mauvais goût. Ils n'y viennent pas non plus pour y entendre ou y lire de l'anglais décadent. Ils ont de tout cela à profusion chez eux.

Nos visiteurs sont souvent des blasés, parvenus à une certaine aisance, et qui se fuient eux-mêmes en recherchant, chez nous, du nouveau. Ils en sont assoiffés. C'est en leur en offrant que nous favoriserons leur sport favori, le tourisme.

NOS HÔTELS.

Voici un étranger qui arrive à Montréal. Il descend à la gare Windsor. Il n'entend que de l'anglais, comme à New-York ou à Washington. C'est fort banal, pense-t-il, lui qui croyait entendre du français, ou, qui sait?... de l'iroquois. Il se dirige à l'hôtel *Mount-Royal*. Il n'y lit que des indications anglaises. Ce n'est guère mieux.

Peut-être notre touriste est-il un Français de France. On lui a dit que Montréal était la troisième ville française du monde. Il va enfin se reposer l'oreille du dur timbre anglo-saxon. Bernique! Pas un garçon au comptoir ne peut lui répondre en français. Mieux inspiré, il s'est dirigé vers un autre grand hôtel dont les propriétaires sont des Canadiens français, bien intentionnés d'ailleurs. On lui parlera peut-être dans sa langue, s'il insiste. Mais là encore ses yeux ne rencontrent que de l'anglais. Il demande des publications françaises. On n'en garde pas. Au repas on ne lui présente que des menus anglais.

La Compagnie du Pacifique semble avoir mieux compris le bon sens et... son intérêt. Ses initiatives nouvelles manifestent de plus en plus d'ouverture d'esprit.

LE CHÂTEAU FRONTENAC.

Sa première hôtellerie, le Château Frontenac de Québec, est presque un modèle de bilinguisme. Oh! il y aurait bien encore des améliorations à proposer. Mais nous sommes indulgents!

Aucun hôtel, en Amérique, ne peut être comparé au Château tant pour la majesté incomparable de son site et l'harmonie de ses lignes architecturales que pour la magnificence et le bon goût tout à la fois de son intérieur. Ce qui ajoute puissamment à son charme, c'est son cachet français. Toutes les indications importantes sont bilingues. Et c'est le français qui est le plus en évidence. Aussi voyons-nous de graves Américains, le monocle sur l'oeil, s'efforcer de déchiffrer notre langue aussi soucieux que s'ils devaient résoudre le postulat d'Euclide. Rien ne les intéresse autant. Que voulez-vous, c'est du nouveau! Vous prétendez leur plaire davantage? Adressez-leur la parole en français. Moins ils vous comprendront, plus ils seront heureux. Ne pouvant dire:

“ The largest, the biggest in the world ”, ils s'écrieront émerveillés: “ The newest in the world ”. Et ils seront satisfaits. Et ils nous reviendront.

Au Château, plusieurs salles portent de beaux noms historiques comme ceux-ci: Salon Jacques-Cartier, Salon Madeleine de Verchères. Pourquoi ailleurs ne pas imiter cet exemple?

Il y a quelques mois n'apparaissait sur les programmes des concerts que la seule langue anglaise. Après une demande spéciale, on y a ajouté le français et notre hymne national *O Canada*. Ce sont autant d'améliorations dont il convient de féliciter la *Compagnie du Pacifique*.

NOMS GÉOGRAPHIQUES ANGLAIS.

Nous n'avons pas les mêmes motifs de nous réjouir de l'attitude du *Canadien National*. Ce chemin de fer travaille à angliciser tous les beaux noms français des endroits où il passe, que ce soit dans le Québec, le Nouveau-Brunswick ou ailleurs. C'est ainsi qu'il transforme Trois-Rivières en Three Rivers, Rivière-Noire en Black River, Lac Sergent en Lake Sergent. La Pointe-Verte devient Green Point et Petit-Rocher, Petit Rouch.

Non seulement nous ne devons pas permettre de telles transformations, mais il nous faut de plus franciser les noms anglais de notre province. C'est un excellent moyen d'accentuer notre caractère particulier qui, avec raison, intéresse tant l'étranger. Ainsi que Thetford-Mines devienne officiellement Thetford-les-Mines ou Saint-Alphonse-les-Mines; Newport, Nouveau-Port, etc.

Ce changement est très facile à effectuer. Il suffit de nous adresser à notre député qui, s'il le veut, obtiendra tout de suite du Ministre des Postes la modification requise. Nous devrions réussir d'autant plus rapidement que le ministre actuel est un Acadien français, M. Veniot.

Exempla trahunt. C'est vrai. Imitons le geste de M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata. Voici la réponse qu'il vient d'obtenir de M. L.-J. Gaboury, sous-ministre des Postes, à Ottawa: « Me référant à votre lettre du 5 janvier au sujet de votre demande de changer le nom de *Old Lake Road* en celui de

Vieux Chemin du Lac, je dois vous dire que les instructions ont été émises à l'Administrateur du district postal de Québec à cet effet, et à l'avenir ce bureau de poste sera connu sous le nom de *Vieux Chemin du Lac*. »

EN FRANÇAIS!

Conclusion: il faut que tous nous sachions nous dévouer à la cause du français. « Si nous voulons du français au Canada, c'est à nous d'en mettre », a dit un grand évêque. En voulons-nous? Entreprenons alors la lutte par le détail. Remarquons que tous nos patriotes les plus clairvoyants ont attaché une importance extrême à ce que des observateurs superficiels ou plus intéressés appellent *des vétilles*.

Il nous faut du français dans nos hôtels, dans nos chemins de fer, dans nos gares, dans nos horaires de trains. Ne nous laissons jamais de réclamer. Seuls les caractères tenaces arrivent à leurs fins. Et remarquons qu'ils y arrivent toujours. Soyons donc tenaces, non seulement individuellement mais collectivement. A cette condition nous parviendrons à maintenir française notre douce Province.

LE VEILLEUR.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

QUELQUES TÉMOIGNAGES.

De Pembroke où nos compatriotes soutiennent une lutte si pénible mais si méritante, M. François Bérubé qui nous envoie le prix de deux années d'abonnement pour le « Cercle Lorrain », nous écrit: « Ci-inclus un chèque de \$4.00 pour deux années d'abonnement du « Cercle Lorrain » à votre estimable Revue *l'Action française*, revue que nous lisons, au moins plusieurs d'entre nous, avec un intérêt toujours croissant. Revue aussi qui s'inspire d'un si bel idéal chrétien et patriotique, et qui semble, pour tout résumer, avoir assumé la glorieuse mission de conduire à bon port l'avenir de notre race... »

Nous remercions M. Bérubé de son bon mot. Que *l'Action française* aille porter du réconfort à des compatriotes qui luttent dans un tel abandon, voilà un témoignage que nous mettons au-dessus de bien des compliments.

UN JEUNE FRANCO-AMÉRICAIN.

Un jeune Franco-Américain nous écrit cette lettre très émouvante:

X...

Le 26 janvier 1927.

Cher monsieur,

Permettez à un jeune compatriote Canado-Américain de vous féliciter du dévouement désintéressé que vous apportez à la cause française en Amérique.

Vous me saurez gré, j'en suis sûr, de quelques réflexions que je me permets d'ajouter ici. Elles sont le fruit de mon enthousiasme pour la cause que vous défendez. Dans certains de vos articles et en particulier dans celui de *l'Almanach de la Langue Française*, vous parlez de « canaliser » l'immigration canadienne-française aux Etats-Unis. J'applaudis à cette idée! Mais pourtant, les grandes voies d'émigration du Québec vers la Nouvelle-Angleterre ne sont-elles pas déjà toutes tracées? Il faudrait « canaliser » plutôt l'influence du Québec, c'est-à-dire la faire rayonner « chez nous », en Nouvelle-Angleterre, dont l'abbé Perrier a dit « qu'elle ne veut pas mourir ». Entendu: la Nouvelle-Angleterre canadienne-française. Et cela par vos revues et vos livres. Les journaux ne suffisent pas. Il nous faut une alimentation plus substantielle. Il faut surtout que vous vous empariez de notre jeunesse. Elle meurt de faim. Elle a besoin d'idéal canadien-français. Il dépend de vous de le lui donner. Sinon elle oubliera ses origines, pour se repaître du fol idéal américain.

Un moyen de propagande: pourquoi ne pas faire comme certaines maisons de commerce américaines? Envoyer à domicile—et surtout aux maisons d'éducation où il y a des nôtres, brochures, revues, catalogues, etc., en priant de mettre dans l'enveloppe sous pli un chèque en conséquence...

L'argent ne viendra pas toujours... Mais je me trompe! Nos Canadiens sont sincères, droits... Une idée: les nôtres ont la bonne et l'excellente coutume d'écrire de nombreuses cartes postales aux grandes fêtes de l'année. Pourquoi ne pas leur procurer de jolies cartes avec la marque: « Made in French Quebec », avec des sentences, des mots-d'ordre, des proverbes canadiens, ayant trait à notre histoire, à tout notre passé? Voilà autant d'occasions de nous faire du bien, de nous rappeler nos origines, et de nous encourager à rester ce que nous sommes. Nous ne voulons pas mourir. C'est vrai. Mais plusieurs déjà sont morts! Plusieurs des nôtres sont à l'agonie. Cette seule pensée que bon nombre des nôtres « oublient » m'est un martyre, je l'avoue sincèrement... Parfois j'en suis tellement obsédé que j'en pleurerais du sang!...

L'EMBOUTEILLAGE DU QUÉBEC.

Aussitôt connu le déplorable jugement du Conseil privé sur les frontières du Labrador, nous avons adressé au premier ministre de la Province de Québec et au premier ministre du Canada, la dépêche que l'on va lire. Si les Canadiens français voulaient voir un peu plus loin que le bout de leur nez, c'est-à-dire pour cinquante à quatre-vingts ans à l'avance — ce qui est peu de chose dans la vie d'un peuple — peut-être comprendraient-ils que ce jugement du Conseil privé constitue pour notre province une très grave défaite économique et politique. Quand nous voudrions développer les richesses de l'Ungava, et chercher un facile débouché vers la mer, nous nous apercevrons que la Province de Québec est une province littéralement embouteillée par Terre-neuve.

Montréal, le 2 mars 1927.

M. W.-L. Mackenzie King,
premier ministre du Canada.

M. Alexandre Taschereau,
premier ministre du Québec,

Messieurs,

Dans une résolution d'urgence, la Ligue d'Action française, surprise et attristée au dernier point par la décision du Conseil Privé d'Angleterre concernant le Labrador et les pertes que le Qué-

bec en souffrira, demande au premier ministre du Canada et au premier ministre du Québec, d'entamer immédiatement des négociations pour modifier les effets de ce jugement et obtenir que le Labrador demeure la propriété du Québec.

La Ligue demande également que tous les appels au Conseil Privé d'Angleterre soient supprimés.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments dévoués,

Le secrétaire général,

Anatole VANIER.

LE PROBLÈME NATIONAL.

Notre article de tête de février sur le problème national a suscité de multiples échos dans la presse canadienne. Dans *le Droit*, M. Charles Gautier lui a consacré son premier-Ottawa du 9 mars; et dans *l'Action catholique*, du 11 mars, M. Ferdinand Bélanger, a commenté et noté l'opportunité de quelques-unes de nos mises au point. Un de nos jeunes amis nous écrit à propos toujours de cet article: « Je termine la lecture de votre lumineuse synthèse sur le problème national; j'en suis très enthousiaste. C'est complet et puissant. Votre effort tend surtout à démolir la doctrine du fédéralisme excessif. A l'avènement du sixantième anniversaire de la Confédération, ce peut être très utile. »

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE COMMERCE.

Le mois prochain *l'Action française* commencera la publication d'un important travail sur la langue française et le commerce. Nous le devons à la bienveillante collaboration de M. Adjutor Fradette de Québec. Ceux qui se consacrent à l'épuration de notre langue commerciale, trouveront là un excellent instrument de travail et de propagande.

Jacques BRASSIER.

DISTRACTIONS D'UN LIBRAIRE

BOUTADES OU VÉRITÉS?

« N'est-ce pas témérité pour un libraire de ne pas confiner son activité intellectuelle au cadre de ses rayons de bibliothèque?... »

« L'apostolat, surtout le national, lui est-il encore permis sans préjudice pour ses intérêts pécuniers? »

« Ne vit-on pas dans un milieu et à une époque où l'isolement et le blocus systématiques acquièrent une intensité proportionnelle à la personnalité de vos opinions? »

« Si le sage Socrate vivait, n'irait-il pas, criant dans les rues: « Heureux le libraire dont la conscience et l'esprit sommeillent silencieusement sur la poussière des in-12. » « Malheur à son compatriote, s'il commet l'imprudence de réagir contre l'apathie de son peuple. » »

Voulez-vous vivre béatement? Laissez-vous façonner selon le moule commun; continuez à penser et à agir dans la discipline du moule; laissez échapper votre dernier souffle selon l'ordre du moule. *Et par vobis!*

IRONIE DES ÉVOLUTIONS.

Deux journalistes et orateurs exceptionnellement doués, ont été élus députés dans la division Saint-Jacques, Ville de Montréal.

Le premier (dans l'ordre chronologique), patriote sincère et vigoureux, avait obtenu sa victoire en promettant d'être absolument canadien-français d'abord dans la discipline politique. Environ vingt ans après, il écrivait dans un journal: « l'unité nationale (et par là il faut entendre, dans l'esprit de l'auteur, l'unité politique du pays) passe avant la langue et les droits particuliers de chaque groupe ethnique ». L'évolution est d'autant plus surprenante qu'elle s'accomplit à rebours.

Le second député en question est l'Honorable Fernand Rinfret.

Il y a vingt ans on ne pouvait guère l'accuser de pécher par excès de nationalisme. Quelques-uns pouvaient même le juger trop strictement fidèle à « l'esprit de parti ».

Or, il y a un mois à peine, nous avons l'honneur de l'entendre (de nos propres oreilles) déclarer, devant une assemblée non-politique, avec une réelle expression de sincérité: « Messieurs, quand je suis à Ottawa, à mon siège de Ministre, c'est comme Canadien français avant tout que je parle, c'est comme Canadien français avant tout que j'agis. »

Cette déclaration a fait éclater l'auditoire d'applaudissements mérités, et nous ne lui avons pas ménagé les nôtres. D'où vient cette évolution? Serait-ce que, parvenu aujourd'hui à la direction, M. le ministre est moins rigoureusement lié à l'impitoyable discipline du parti? Serait-ce que, mesurant davantage sa nouvelle responsabilité, M. le ministre a saisi l'importance pour une minorité blessée de ne compter que sur ses propres énergies pour guérir ses bobos? Serait-ce enfin, que des oeuvres, prétendues *extrémistes, outrancières*, comme l'*Action française*, auraient réussi à purifier notre atmosphère politique au point de permettre à un ministre de parler en homme de bon sens?

Quelle que soit la cause, admirons quand même l'effet, et souhaitons, avec toute l'ardeur de nos âmes, que de telles paroles s'incarnent en des actes positifs, et se multiplient de façon épidémique chez nos 65 représentants canadiens-français, à Ottawa. Mais quelle misère, quelle misère pour obtenir ce résultat simplement normal?

RACE D'INCOMPÉTENTS!

Messieurs les politiciens anglais, nos très chers compatriotes bonne-ententistes, sont en train de nous créer, après la légende de *porteurs d'eau* et de *scieurs de bois*, celle de « race d'incompétents. » Selon leurs généreuses conceptions, nous n'avons pas de sujets assez intelligents pour devenir de bons fonctionnaires. Veulent-ils dire que, compétents, nous le sommes trop? Ils ne nous laissent même pas la consolation de le soupçonner. Leurs chefs autorisés répondent à nos réclamations en des termes très crus: « Nous voudrions bien nommer des Canadiens français aux premiers postes dans les services civils, mais que voulez-vous, vous n'avez pas de sujets compétents à nous présenter! »

L'injure est-elle assez grossière? Nos excellents députés de langue française ne semblent pas la juger ainsi. Nous avons espéré

qu'ils bondiraient enfin comme un seul homme devant l'outrage. Mais non. La sainte discipline du parti leur a, une fois de plus, imposé le silence. Et nous continuerons à cirer les bottes de Messieurs les ministres de langue anglaise!

Heureusement que la sottise ne loge pas dans tous les cerveaux. Il y a encore en Amérique du Nord quelques esprits qui ne nous confondent pas avec les Indiens. Ainsi tout récemment, un de nos compatriotes Canado-Américains, M. Adrien Cousineau de Fall River, était promu à l'importante fonction d'Inspecteur des tarifs pour le réseau entier de la compagnie de chemin de fer New York, New-Haven and Hartford. C'est un poste, affirment les connaisseurs, de haute confiance et de grande responsabilité, poste unique même, puisqu'il n'y a pas dans la Compagnie deux inspecteurs de ce rang. Notre « *incompétence raciale* » disparaîtrait-elle en traversant les frontières?

LES VÉRITABLES INCOMPÉTENTS!

Mais puisqu'on a osé parler d'incompétence, où donc loge-t-elle en réalité, chers compatriotes anglais? Chez vous, et tout d'abord, chez-vous! La première compétence d'un fonctionnaire public est celle de parler la langue officielle du pays, et les deux langues, quand deux sont officielles. Or, vous êtes irrédutiblement *unilingues* fonctionnaires anglais. C'est la vôtre, « la race d'incompétents », tant que vous n'aurez pas l'intelligence et le coeur d'appréhender la langue du public que vous devez servir. Et songez que ce sont nos deniers, épargnés par notre compétence, qui vous permettent de vivre! « Jusques à quand, s'écrivait Cicéron, continuerez-vous à nous injurier impunément, ministres anglais? »

Ici même, dans notre ville de Montréal, sur cinq fonctionnaires préposés aux guichets de la douane, dans le service appelé Grande-Bretagne, quatre sont unilingues, (de langue anglaise, il va sans dire), et suscitent à notre population une foule d'ennuis, d'erreurs et de retards impardonnables. Sont-ils compétents oui ou non? Savent-ils distinguer un livre de prière importé de France d'un roman pornographique, puisqu'ils ignorent la langue française? Peuvent-ils donner satisfaction au public qui paye l'impôt, s'ils ne comprennent même pas son langage?

Mais où donc, où donc est-elle « la race d'incompétents »?

M. BEAUDRY LEMAN ET NOTRE VIE ÉCONOMIQUE.

Ce n'est une découverte pour personne que M. Beaudry Leman nous a donné récemment une étude de première valeur. Bien pensée, profondément juste à maints égards, et d'une tenue littéraire remarquable, la conférence de M. Leman mérite d'être relue et méditée. Elle fourmille d'idées fécondes. Nous aimerions l'analyser. Ce sera pour plus tard. Retenons pour l'heure quelques citations :

« L'esprit de la confédération voulait que deux races fussent associées pour le bien commun. Le Canada pour atteindre son plein développement, doit s'assurer le concours de tous, et le nôtre n'aura de valeur que dans la mesure où nous cultiverons les qualités propres à notre race... »

« On ne saurait trop insister sur l'importance d'apprendre sa langue. La connaissance du français ne devrait pas être considérée comme un art d'agrément accessible seulement à une élite, puisqu'elle est indispensable à l'homme d'affaires, dans tous les actes de sa vie quotidienne... »

« Notre individualité obstinée et notre retard à nous adapter aux mœurs économiques de notre temps comportent de sérieux inconvénients, voire de graves dangers. »

« Notre survivance, n'en doutons pas, sera au prix de notre progrès dans toutes les sphères de l'activité humaine, et dédaigner la puissance maternelle, c'est compromettre notre idéal moral. »

Et nous pourrions extraire d'autres formules très sages et très utiles.

Voilà un aspect nouveau du rôle que peut accomplir un gérant de banque : utiliser ses connaissances, son expérience, sa valeur d'homme d'affaires intelligent, à orienter, à stimuler l'effort économique de sa race au lieu de chercher à spéculer pour son profit personnel et souvent au détriment de sa clientèle. Que n'avons-nous eu plus tôt des compétences aussi bienfaitrices ! Sortir notre peuple commerçant et épargnant de la routine et de l'étroitesse de vues ; l'inviter à réfléchir sur l'ensemble de notre vie économique, sur son essor, ses erreurs et ses faiblesses, et lui faire prendre conscience des lois de solidarité qui le rattachent normale-

ment au groupe ethnique qu'il constitue, voilà l'enseignement qui nous a trop manqué depuis un siècle. A peine s'ébauchait-il, ici et là, depuis une dizaine d'années.

Souhaitons donc que les Lemans se multiplient chez nous au sein de nos institutions économiques.

ALBERT LÉVESQUE.

AVERTISSEMENT À NOS LECTEURS.

Deux motifs bien légitimes nous justifient de consacrer quelques pages de notre revue aux annonces: diminuer nos frais de publication, et faire connaître à nos lecteurs les divers organismes économiques ou sociaux qui peuvent, à l'occasion, leur être utiles.

Sous cette inspiration, nous cherchons à augmenter l'espace ainsi consacré. Et pour éviter des ennuis possibles, il peut être utile de classer nos annonces d'après un certain choix.

D'APRÈS LEUR NATURE:

- 1o annonces d'institutions d'enseignement;
- 2o annonces d'institutions financières: banques, assurances;
- 3o annonces professionnelles;
- 4o annonces d'entreprises industrielles;
- 5o annonces d'entreprises commerciales;
- 6o annonces d'entreprises de spéculation: exploitation de mines, etc.

D'APRÈS LEUR CARACTÈRE NATIONAL:

- 1o annonces d'institutions exclusivement canadiennes-françaises;
- 2o annonces d'institutions canadiennes mixtes qui ne comptent pas de concurrents canadiens-français;
- 3o annonces d'institutions étrangères qui comptent des concurrents canadiens-français, ces derniers nous ayant refusé leur annonce.

REMARQUES:

Le fait d'accepter les annonces d'une firme ou d'une entreprise quelconque ne constitue pas par lui-même une garantie; n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de l'entreprise; n'exempte aucunement le lecteur d'user de prudence et de discrétion; n'autorise personne à engager notre responsabilité morale au bénéfice d'une entreprise particulière.

Cette mise au point s'applique davantage quand il s'agit d'entreprises de spéculation, qui, par leur nature même, exigent une rigoureuse prudence.

Albert LÉVESQUE, gérant.